

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **109 (1973)**

Heft 24

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

24

Montreux, le 31 août 1973

1972
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro :

Rapport sur l'enseignement secondaire de demain
Séminaire SPV de Crêt-Bérard



FIBRALO

CARAN D'ACHE



Couleurs lumineuses et d'un emploi facile · non toxique · étuis assortis de 6, 10 et 15 couleurs · couleurs séparées · pointes de 2,8 mm en 15 couleurs et 2 mm en 10 couleurs

INSTITUT JAKUES-DALCROZE

subventionné par l'Etat et la Ville de Genève

RYTHMIQUE-SOLFÈGE

piano - flûte à bec

Cours d'enfants, d'adolescents et d'adultes

Etudes professionnelles :

licence d'enseignement

Certificat élémentaire pour jardinières d'enfants

Centres d'enseignement :

Terrassière 44 - Gradelle - Collonge-Bellerive -

Carouge - Onex - Lancy - Trembley - Meyrin -

Versoix - Lignon - Grand-Saconnex

Anières - Gennecy

Renseignements et programme des cours
au secrétariat :

Terrassière 44, Genève, tél. 36 82 50 - 35 62 11

Zoo Siky Ranch

2746 Crémises, Jura

Ligne chemin de fer Moutier-Soleure (avec arrêt).

Grand parc d'acclimatation et jardin zoologique, où vivent en liberté une vingtaine d'espèces d'animaux et d'oiseaux (singes, ours, lions, loups, jeune éléphant, cygnes, canards, flamants, faisans, etc.).

Entrée Fr. 1.— pour enfants, adultes Fr. 2.—. Vaste restaurant avec terrasse. Restauration à toute heure.

Prix réduits pour écoles. Demander prospectus.

Tél. (032) 93 90 52.

● SORT DE PRESSE

Krishnamurti

L'IMPOSSIBLE QUESTION

12.—

OUVRAGES DE PÉDAGOGIE :

A. Stern

ENTRE ÉDUCATEURS

7.50

G.-H. Luquet

LE DESSIN ENFANTIN

12.—

En vente en librairie et aux

ÉDITIONS DELACHAUX ET NIESTLÉ

4, rue de l'Hôpital, 2001 Neuchâtel

Conseils et vente par Eumig Audiovisual

Conseils et vente par Eumig Audiovisual

Projecteurs sonores S 8

eumig®

Rétro-projecteurs

Conseils et vente par Eumig Audiovisual

Bon d'information

Envoyer-moi s.v.p., gratuitement la documentation suivante (veuillez noter ce qu'il convient)

- ☐ prospectus et liste de prix des rétro-projecteurs
☐ prospectus et liste de prix des projecteurs sonores S 8
☐ catalogue de films d'enseignement S 8 en cassettes

Nom _____ Ed. 8

Maison/Ecole _____ Téléphone _____

Rue _____ N° postal / Lieu _____

Veuillez, s.v.p., découper et envoyer à:
 Société de vente Eumig, Dépt. Audiovisual,
 Jungholzstrasse 43, 8050 Zurich, Téléphone 01 50 44 66

Sommaire

ÉDITORIAL

Enseignement secondaire de demain	591
-----------------------------------	-----

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE DEMAIN

Publication de la première partie de ce rapport	593
---	-----

VAUD

Billet du président	602
Information, documents	602
Cotisations 1973	602
Moyens d'enseignement	602
XV ^e séminaire d'automne de la SPV	603
Enseignement spécialisé	605
Ecole Pestalozzi	605

GENÈVE

Nominations	606
Congrès SPR 1974	606

NEUCHÂTEL

Comité central	607
Remise des certificats pédagogiques	607
A propos d'éducation musicale (2)	608
Sous-commissions de CIRCE II	608

JURA

Centre de perfectionnement	609
Section de Delémont	609
Admissions à l'école normale, Delémont	611
SJMG	611
Cours de gymnastique	611

DIVERS

Service de placements SPR	611
75 professions sous la loupe	611

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

Editorial

Enseignement secondaire de demain

Tel est, chers collègues, le titre du rapport que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, et que nous vous recommandons de lire avec attention si vous vous sentez responsables de l'avenir de l'école.

Ce rapport paraît sous le patronage de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, qui entend jouer désormais un rôle dans l'élaboration de la politique de l'éducation, en publiant, dans son nouvel « annuaire », des projets de modèles et des études approfondies en matière d'éducation. Mais les rédacteurs (les « experts », dit le rapport) sont tous des enseignants, secondaires pour la plupart ; Hélène Wüst, notre collègue de Bienne, représentait la SPR. Il convient aussi de souligner que c'est la SSPE, sous l'impulsion du regretté Werner Uhlig, qui est à l'origine de cette étude. Enfin, sachez que la Conférence des directeurs nous a informés, par une lettre signée Eugène Egger, que l'avis des enseignants — et de la SPR donc — était sollicité.

Nous avons, bien sûr, lu ce rapport, et, au risque de vous influencer, nous dirons ce que cette première lecture nous inspire.

Il y a d'excellentes choses dans ce texte copieux, et on ne peut prétendre que les auteurs ignorent l'actualité pédagogique : activation de la communauté scolaire ; humanisation de l'école ; prise en compte de la « personnalité totale de l'élève » ; formation complète (et donc socio-psychologique aussi) des enseignants ; team-teaching ; individualisation et travail de groupes ; maturités « à la carte » ; intégration des formations pratique et générale ; perméabilité des structures ; tout cela, bien que jargonnesque, sonne assez agréablement à nos oreilles.

Mais — et ce sera là notre critique majeure — tout l'édifice, en dépit des efforts considérables de nos auteurs, nous paraît demeurer vertical, et dominé par la masse imposante de l'université. Le rapport du GROS, par comparaison, était plus « horizontal » ; mais il a été enterré comme chacun sait, et nous laisserons là notre amertume...

Dans cette école verticale malgré eux, nos auteurs découpent des « degrés » dont certains nous étonnent par leurs dimensions et leurs caractéristiques, et ce sera là notre deuxième remarque. Le développement du degré préscolaire est, en effet, indispensable à une démocratisation réelle des études à polarisation universitaire, un bon point donc, mais pourquoi, ensuite, amputer le degré élémentaire d'une, voire deux années, au profit d'un degré dit d'observation et d'orientation de quatre années ? Nous pouvons légitimement craindre que ce degré-là pratique en fait une sélection d'autant pire qu'elle serait précocité (entrée à 10-11 ans). Qu'on nous comprenne bien ; notre critique n'est aucunement dictée par une défense chauvine de l'ordre d'enseignement dans lequel nous travaillons. Il y a belle lurette que nous postulons le décroisement, et la collégialité RÉELLE des enseignants. Nous n'avons donc pas à « préconiser BIEN ENTENDU le caractère primaire » d'un degré quelconque, n'en déplaise à M. Robert Hari*. Tellement il nous paraît normal, utile, inévitable et proche que l'instituteur retrouve sa place dans la totalité de la scolarité obligatoire, pour laquelle il est formé d'ailleurs.

Si donc nous exprimons notre méfiance à l'égard du « degré d'observation et d'orientation », c'est uniquement en pensant aux élèves. Cette méfiance n'est d'ailleurs pas infondée. Qu'on lise, par exemple, le paragraphe 4.2.5, intitulé « première différenciation en 6^e année », et l'on nous comprendra : niveaux, et même latin !

Il nous resterait à évoquer la question des niveaux finals de cette

* Il était temps que nous répondions, même indirectement, à la remarque (dont tout le sel est dans la locution « bien entendu ») du DG du CO-GENÈVE. Nous reviendrons peut-être, si nous en avons le loisir, sur les questions traitées, dans l'éditorial du bulletin CO-PARENTS, No 37, par notre distingué collègue.

école projetée : soit les niveaux maturité, diplôme, et professionnel. On retrouve ici, avec des améliorations notables (la « perméabilité » avec les degrés voisins en 10e année scolaire) mais insuffisants (la perméabilité à sens unique plus tard) la classique redoute universitaire: sans maturité, point de salut.

Cette hiérarchie des titres, qui sans cesse renaît de ses cendres, nous gêne. Et cette herse placée à l'entrée d'un service public — car l'université, rappelons-le une fois encore aux mandarins, en est un — nous indispose encore plus. Dans une perspective d'éducation permanente véritable, nul secteur d'éducation, nul lieu où l'on peut apprendre, ne devrait être fermé à quiconque. Les soifs sont différentes, mais ce n'est pas une raison pour refuser à boire. Mais reconnaissons que le problème est complexe, et que nous ne pouvons l'aborder de manière satisfaisante ici. L'expression d'un certain malaise aura peut-être suffi.

En conclusion, nos collègues secondaires ont rédigé un rapport intéressant. Ils nous le soumettent. Nous les remercions vivement d'offrir aux instituteurs de Suisse romande l'occasion d'une réflexion sur l'Ecole.

Bureau SPR

Collègues, attention !

Vu l'importance quantitative du « Rapport sur l'enseignement secondaire de demain », sa parution a été partagée comme suit:

N° 24 du 31 août 1973

Chapitre I et II, à savoir:

- Origine et mandat de la commission
- Principes fondamentaux
- Structures
- Degré d'observation et orientation
- Degré maturité
- Degrés diplôme et professionnel

N° 25 du 7 septembre 1973

Chapitre III, IV, V

Nous sommes persuadés que cette procédure vous permettra de mieux assimiler le contenu fort important de ce document. *La rédaction*

La ville de La Chaux-de-Fonds met au concours un poste d'**ANIMATEUR** pour le centre de Beau-Site.

- Aptitude à travailler en groupe.
- Expérience antérieure demandée.
- Entrée à convenir.

Envoyer les offres à : Centre de rencontres, Serre 12, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels. Université 9, tél. 22 82 51. Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

ENSEIGNANTS ROMANDS, CECI EST POUR VOUS ET VOS ÉLÈVES !

VOUS AVEZ TOUT UN PAYS A DÉCOUVRIR

Jura neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds - Le Locle

Été - automne - hiver

La Chaux-de-Fonds - Le Locle : musées (uniques au monde) d'horlogerie. Musée d'histoire naturelle - vivarium - musées de peinture (La Chaux-de-Fonds : témoin de la seconde moitié du XX^e siècle). Collections d'art publiques. Les piscines, patinoires couvertes, etc.

Les sommets du Jura : Mont-Racine, Tête-de-Ran, Sommartel.

LE DOUBS RIVIÈRE ENCHANTÉE : 5 h. de marche à plat de Biaufond aux Brenets en passant par le Saut du Doubs.

Excursions scolaires de un, deux, trois jours ; renseignements : Office de tourisme ADC, 84, av. L.-Robert, tél. (039) 23 36 10. Service d'information du Jura neuchâtelois, CP 306, tél. (039) 22 48 22. **Documentation à disposition.**

Le titulaire actuel ayant atteint l'âge de la retraite, nous mettons au concours le poste de

directeur

de l'Ecole Pestalozzi d'Echichens.

Il aura pour tâche d'assumer la direction éducative et pédagogique de l'institution, sa gestion administrative et financière, la préparation et l'exécution de ses projets d'extension. Les candidats sont priés de s'inscrire jusqu'au 15 septembre 1973. La nomination aura lieu au début de l'automne. Faire offre manuscrite avec curriculum vitae détaillé et références auprès du **Président du Comité de l'Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens-sur-Morges.**

Renseignements et cahier des charges sont à demander par écrit à M. Jacques Besson, directeur de l'Ecole Pestalozzi.

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE DEMAIN

Contenu

Introduction

Chapitre I

1. Origine et mandat de la Commission
2. Principes fondamentaux de la réforme
3. Structures

Chapitre II

4. Degré observation et orientation
5. Degré maturité
6. Degrés diplôme et professionnel

Chapitre III

7. Méthodes
8. Formation des enseignants
9. Relations humaines

Chapitre IV

10. Expériences scolaires
11. Gestion et bâtiments scolaires
12. Recommandations

Chapitre V

13. Exemples

Chapitre I

1. Origine et mandat de la commission

1.1. Genèse de la Commission

1.1.1. Rôle de la SSPES

La Commission d'experts pour l'enseignement secondaire de demain est née de l'action menée par la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire) et plus particulièrement par son comité en charge entre 1965 et 1968. La SSPES était alors présidée par M. Werner Uhlig, directeur du Collège Rousseau à Genève, qui a donné une impulsion décisive à la rénovation de l'enseignement secondaire en Suisse. C'est sous sa présidence, en effet, que fut organisée la Semaine d'études de Genève, en octobre 1967, sur « l'enseignement secondaire de demain », et que fut tenue l'Assemblée générale de la SSPES de novembre 1968, à Baden, sur le thème : « Comment réformer notre enseignement secondaire ? »

1.1.2. Accord de la Conférence DIP

Le terrain était dès lors suffisamment préparé pour que le nouveau président de la SSPES, M. Josef Bischofberger, adresse une requête à la Commission de l'enseignement secondaire (Commission Wanner) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (Conférence DIP) pour que cette dernière soutienne les enseignants dans l'élaboration de leurs projets de réformes de l'enseignement secondaire. La Commission Wanner accepta immédiatement cette demande, le 31 janvier 1969, et proposa au Comité de la Conférence DIP de créer une « Commission d'experts pour l'enseignement secondaire de demain. » Le 19 mars 1969, la Conférence DIP accepta d'emblée cette proposition et désigna également le président de cette nouvelle Commission en la personne de M. Werner Uhlig. Malheureusement, la maladie de ce dernier, puis son décès, ne permirent pas à la Commission de se réunir en 1969.

1.1.3. Constitution de la Commission

La séance constitutive n'eut lieu que le 19 février 1970, en présence du Conseiller d'Etat Wanner, président de la Commission de l'enseignement secondaire, qui tint à préciser la mission de la Commission d'experts et à présenter à ses membres son nouveau président : M. Fritz Egger, directeur du Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs

Introduction

« Comment réformer notre enseignement secondaire ? » Tel était le thème de la 105^e Assemblée annuelle de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire en novembre 1968 à Baden. Dans le présent rapport, la Commission d'experts que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique avait créée, peu de temps après cette réunion, donne quelques réponses à la question posée. Ce sont les problèmes rencontrés dans l'enseignement menant à la maturité qui furent à l'origine de la création de cette Commission. La notion d'« enseignement secondaire » a été prise dans son sens le plus large et comprend, dans l'optique de ce rapport, tous les élèves de la 5^e à la 13^e année scolaire. Mais, conformément à son mandat primitif et tenant compte de sa composition, la Commission s'est penchée plus particulièrement sur la réforme de l'enseignement gymnasial, en insistant toutefois sur la nécessité de veiller à un bon équilibre entre les différentes voies de formation du second degré (apprentissage, écoles professionnelles, écoles de diplôme, gymnases). D'autre part, la réforme du gymnase ne saurait être envisagée sans que l'on prenne aussi en considération le degré qui précède, celui qui suit ainsi que les degrés parallèles.

La Commission a renoncé à traiter plus en détail un certain nombre de questions qui dépassaient la compétence de ses membres. Il s'agit notamment :

- de l'étude approfondie du degré diplôme (6, 16^e recommandation) ;
- de la formation des professeurs de l'enseignement secondaire (8, 14^e recommandation) ;
- de la maturité fédérale et de la deuxième voie d'accès aux études supérieures ;
- des questions financières et politiques.

Les grandes lignes du rapport sont les suivantes :

Le chapitre I donne les principes fondamentaux de la réforme préconisée.

Les différents degrés de l'enseignement secondaire rénové sont caractérisés dans le chapitre II.

Le chapitre III décrit les bases humaines, pédagogiques et techniques du renouvellement.

Le chapitre IV est consacré aux conditions nécessaires à la planification et à l'application de la réforme. Les conclusions de la Commission sont exprimées dans seize recommandations à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Le chapitre V, en annexe, traite de quelques problèmes particuliers.

La version originale des différents paragraphes a été rédigée tantôt en français, tantôt en allemand, suivant la langue maternelle des personnes qui s'étaient chargées de l'étude du problème en question. L'adaptation dans l'autre langue a pu introduire quelques nuances.

Au terme de ses travaux, la Commission tient à exprimer sa gratitude aux autorités, aux institutions et aux spécialistes qui, par leur collaboration et leurs conseils, ont rendu possible l'exécution de son mandat.

Je ne voudrais pas manquer de remercier ici les membres de la Commission pour le travail qu'ils ont accompli à côté d'un horaire d'enseignement complet et qu'ils ont mené avec un dévouement exemplaire ; je remercie tout spécialement le secrétaire de la Commission et le personnel de secrétariat.

Lucerne, août 1972

Le président de la Commission :
Fritz Egger

de l'enseignement secondaire, centre dont la création fut décidée le 2 mai 1968 par la Conférence DIP, six mois seulement après la résolution votée par l'assemblée générale de la SSPES.

1.1.4. Représentativité de la Commission

Au départ, la Commission comprenait 29 membres représentant les diverses associations ou administrations suivantes :

SSPES (12 délégués), Conférence des directeurs de gymnase (5), Conférence des recteurs des hautes écoles (2), Conférence des directeurs des écoles normales (1), Conférence des directeurs des écoles de commerce (1), Sekundarlehrerkonferenz (1), Conférence des directeurs des écoles secondaires de Suisse romande (1), Association suisse des enseignants (1), Société pédagogique de la Suisse romande (1), Bezirksschullehrerkonferenz (1), Katholischer Lehrerverein (1), le directeur du Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire (président) et le directeur adjoint du Centre suisse de documentation pédagogique (secrétaire).

Comme le montre la liste des membres (14), quelques changements sont intervenus durant les trente mois d'activité de la Commission, mais sa représentativité est restée sensiblement la même.

1.2. Mandat de la Commission

1.2.1. Présentation par le président Wanner

Le 19 février 1970, le Conseiller d'Etat Wanner présenta ce mandat sous la forme suivante :

- La Commission d'experts a pour tâche d'étudier tous les problèmes que pose une réforme profonde de l'enseignement secondaire et d'élaborer des propositions concrètes à l'intention de la Commission de l'enseignement secondaire, notamment en ce qui concerne de nouveaux certificats de fin d'études (maturité, diplôme) et la préparation à ceux-ci : durée, structures, méthodes, organisation.
- La Commission ne doit pas se sentir liée par les règlements actuellement en vigueur, et elle ne doit pas hésiter à traiter toutes les autres questions soulevées par l'étude des problèmes précités.

1.2.2. Confirmation par le président Jeanneret

Le successeur de M. Wanner à la présidence de la Commission de l'enseignement secondaire, le Conseiller d'Etat F. Jeanneret, est venu confirmer ce man-

dat à la séance du 9 septembre 1970. D'autre part, lors de la séance des 15 et 16 février 1971, M. Jeanneret a rappelé que la Commission d'experts doit jouer un rôle prospectif — tout en élaborant des recommandations à court et moyen terme — et qu'elle doit mettre l'accent sur la réorganisation de l'enseignement secondaire, dans son ensemble, avec les degrés voisins : primaire, professionnel et universitaire.

1.3. Accomplissement du mandat de la Commission

1.3.1. Organisation du travail

Les divers éléments de ce rapport ont été élaborés au cours des séances énumérées ci-dessous par les 27 à 30 membres de la Commission :

a) Les séances plénières de la Commission qui ont été au nombre de quatorze et qui ont eu lieu aux dates et lieux qui suivent :

1re séance : le 19 février 1970, à Berne
 2e séance : le 20 mai 1970, à Berne
 3e séance : le 25 juin 1970, à Berne
 4e séance : le 9 septembre 1970, à Berne
 5e séance : le 21 octobre 1970, à Berne
 6e séance : le 4 décembre 1970, à Berne
 7e séance : les 15 et 16 février 1971, au Gurten/Berne
 8e séance : les 4 et 5 mai 1971, à Chaumont NE
 9e séance : le 4 juin 1971, à Berne
 10e séance : les 29 et 30 septembre 1971, au Gurten/Berne
 11e séance : le 7 février 1972, à Berne
 12e séance : le 15 mars 1972, à Berne
 13e séance : le 23 mai 1972, à Berne
 14e séance : les 10 et 11 juillet 1972, à Brestenberg (AG)

b) La semaine d'études d'Interlaken qui a réuni 19 membres de la Commission du 10 au 15 janvier 1972.

c) Les nombreuses séances des groupes de travail qui ont été constitués dès la deuxième séance plénière et dont le nombre et la composition ont été constamment adaptés à la nature et à l'importance des tâches à accomplir.

1.3.2. Présentation des travaux

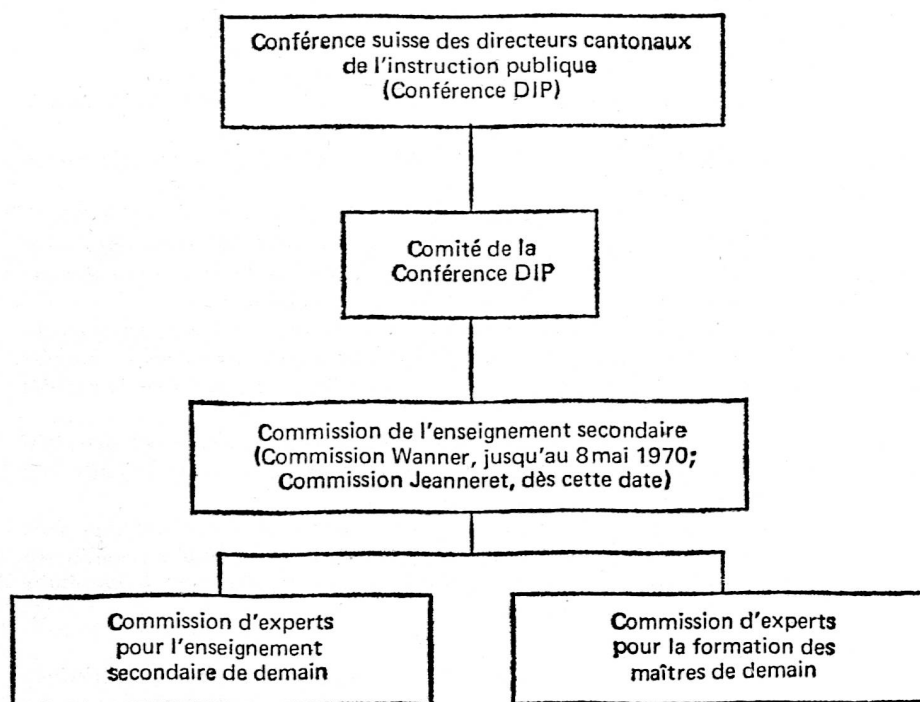
Elle s'est faite sous la forme de trois rapports :

a) Le « Rapport intermédiaire » qui a été approuvé par la Commission d'experts le 4 décembre 1970 et présenté à la Commission de l'enseignement secondaire (Commission Jeanneret) à sa séance du 20 janvier 1971. Cette dernière en a accepté les principes fondamentaux et a demandé d'approfondir certains points pour arriver à des propositions concrètes.

b) Le « Rapport d'intentions » qui a été accepté par la Commission d'experts le 7 février 1972 et bien accueilli, le 18 février 1972, par la Commission de l'enseignement secondaire qui a demandé à la Commission d'experts de continuer de travailler dans cette direction, de rédiger à brève échéance le rapport définitif et d'y adjoindre les compléments annoncés. Informée par M. Jeanneret, lors de sa séance de travail du 27 avril 1972, la Conférence DIP a été du même avis.

c) Le présent rapport qui a été approuvé par la Commission d'experts le 11 juillet 1972 puis transmis par la Commission Jeanneret le 26 septembre 1972 à la Conférence DIP.

1.4. Place de la Commission par rapport à la Conférence DIP



2. Principes fondamentaux de la réforme

2.1. Remarques préliminaires

En dépit de certaines améliorations apportées ces dernières années à nos vingt-cinq systèmes scolaires cantonaux, ces derniers ne donnent plus entière satisfaction. Ils ne sont en effet pas suffisamment adaptés aux exigences actuelles. Les changements et les possibilités de changement proposés ci-après devraient être considérés comme une tentative visant à remédier aux défauts constatés et non comme un remède universel et infaillible.

Parmi les nombreuses réformes et expériences engagées en Suisse et à l'étranger, certaines sont suffisamment concluantes pour qu'elles soient adoptées dans notre pays, sous une forme appropriée.

2.2. Principes essentiels à appliquer

Les réformes futures exigent que les principes fondamentaux exposés ci-après soient concrétisés. Ces derniers concernent aussi bien les structures que les méthodes, ils peuvent se résumer ainsi :

2.2.1. La perméabilité des structures

Nos systèmes éducatifs en vigueur ont des structures essentiellement *verticales*. C'est-à-dire qu'ils sont basés sur l'existence de *filiales* dont on peut sortir assez facilement vers l'aval mais très difficilement vers l'amont. C'est le cas, par exemple, pour l'école primaire et l'école secondaire durant les dernières années de la scolarité obligatoire : donc dès la 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e année scolaire selon les cantons. C'est encore le cas, après la scolarité obligatoire, pour le gymnase et les autres écoles secondaires ou professionnelles. Dans ces deux cas, le passage de l'école secondaire à l'école primaire, d'une part, celui du gymnase dans une autre école, d'autre part, peut se faire assez aisément : mais le *passage inverse est très ardu*, et il exige généralement une année supplémentaire pour les élèves pourtant doués qui désirent changer de filière.

Afin de pallier ces graves inconvénients, il faut concevoir des structures aussi *horizontales* que possible (cf. 3), avec des divisions qui correspondent aux *fonctions* spécifiques de chaque degré et dont les *articulations* sont adaptées aux particularités cantonales ou régionales.

2.2.2. L'orientation continue

Avec les structures verticales, le choix d'une profession doit s'opérer le plus souvent à un âge beaucoup *trop précoce*, et il est, de ce fait, difficile à corriger. Au contraire, des structures horizontales per-

mettent de retarder ce choix et — mieux que cela — de le préparer plus longuement et avec soin.

Toutefois, cette préparation ne peut se révéler efficace que si l'on met en place un véritable *degré d'observation et d'orientation* dans le genre de celui que nous décrivons plus loin (3 et 4). Une telle organisation permet également de sélectionner les élèves de manière plus valable ; surtout si le système d'évaluation permanente qui l'accompagne fonctionne bien. Pour cela, l'ensemble des prestations, des aptitudes et du comportement de l'élève doit être pris en considération et non pas seulement les résultats d'examens ponctuels de contrôle des connaissances. Les examens de passage, en particulier élémentaire-observation, deviennent superflus.

2.2.3. L'individualisation de l'enseignement

Actuellement, nos systèmes scolaires sont caractérisés par un *canon de branches obligatoires trop rigide* qui ne permet pas à l'élève de consacrer un temps suffisant à ses disciplines de prédilection et qui l'empêche de choisir une nouvelle branche à sa convenance en cours d'études. Or, l'une des innovations proposées ici réside précisément dans l'*assouplissement* de ce canon des disciplines obligatoires. En effet, des *options* sont offertes dès la 7^e année, et leur nombre augmente progressivement alors que le groupe des branches obligatoires se réduit parallèlement. On donne ainsi à l'élève la possibilité de prendre des options (ou d'en changer) à un moment où ses goûts et ses aptitudes s'affirment plus nettement et où il est alors motivé par des disciplines qui vont déboucher sur son futur métier ou ses études ultérieures.

On peut en outre organiser l'enseignement, à tous les degrés, de façon telle qu'une partie du travail s'effectue dans des *groupes restreints* ou même *individuellement*. Ce qui habitue l'élève au travail en équipe, d'une part, et à la recherche personnelle, d'autre part : deux formes de travail qui se retrouvent fréquemment dans notre société d'aujourd'hui.

2.2.4. La coordination des disciplines

Avec l'organisation scolaire traditionnelle, chaque discipline a son *objectif propre* et son enseignement — dispensé *ex cathedra*, le plus souvent — n'est généralement pas coordonné à celui des autres disciplines voisines.

Or, une telle coordination est aussi l'un des buts de la réforme projetée. Un enseignement pluridisciplinaire permet en effet un travail en équipe des maîtres qui

est très bénéfique pour les enseignants comme pour les enseignés. Il en va de même pour un *enseignement interdisciplinaire* ; mais ce dernier exige alors une préparation des maîtres très particulière.

2.3. Objectifs principaux à atteindre

La Commission a tenté d'esquisser certains objectifs actuels, constatant d'ailleurs leur accord avec les conclusions d'autres groupes d'études :

2.3.1. La mission de l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire a une mission spécifique de formation générale en plus de la préparation aux hautes études. Pour affronter les études supérieures, il ne suffit pas d'avoir déjà acquis des connaissances aussi étendues que possible en vue de la spécialisation future, mais il faut pouvoir se mesurer aux problèmes inhérents à ces études et les maîtriser. Nous nous opposons à certaines tendances actuelles dont le but, en ce qui concerne la formation gymnasiale, est de promouvoir un avancement social et de retirer un profit matériel ; cette formation doit laisser la priorité à l'épanouissement de la personnalité.

2.3.2. L'apprentissage des méthodes de travail et l'acquisition de connaissances fondamentales

La formation donnée jusqu'ici aux élèves a été marquée par son caractère *encyclopédique*. Mais comme la quantité d'informations diffusées dans le monde — dans tous les domaines de la connaissance — s'accroît toujours davantage, ce mode de formation doit être révisé.

Il faut limiter son ambition à l'acquisition des connaissances *les plus fondamentales* tout en mettant l'accent sur l'*apprentissage des méthodes* qui permettent de compléter rapidement son information ou sa formation.

L'élève doit en particulier être familiarisé avec les méthodes les plus importantes du domaine scientifique. Il doit aussi être habitué à établir des corrélations entre le passé, le présent et le futur, ainsi qu'entre les domaines culturels qui sont séparés géographiquement ou linguistiquement.

2.3.3. Le développement des aptitudes de l'élève en vue de son épanouissement

Si l'on veut *développer les aptitudes* de l'élève, il faut :

— ouvrir son esprit aux différentes formes d'expression de l'homme ;

- exercer son imagination, son esprit créatif, son plaisir de la découverte ;
- l'entraîner à effectuer des synthèses et des critiques ;
- lui donner l'occasion de s'exprimer franchement sur les problèmes du monde d'aujourd'hui ;
- susciter le dialogue qui lui permettra de s'exprimer et de collaborer ainsi à l'édification du monde de demain.

2.3.4. La formation du caractère de l'élève

Actuellement, on ne se préoccupe pas beaucoup de la formation du caractère de l'élève dans nos écoles, bien qu'il s'agisse d'une *composante importante* de l'éducation. Les nouvelles méthodes proposées lui font, par contre, une plus grande place.

Pour atteindre ce but, l'élève devrait trouver le climat favorable qui lui permettrait de développer :

- son sens des responsabilités ;
- sa persévérance ;
- son pouvoir de concentration ;
- son sens de l'efficacité et de l'organisation ;
- son respect de la vérité et le courage de la défendre ;
- sa tolérance et sa sociabilité.

3. Structures

3.1. Remarques préliminaires

3.1.1. Simultanéité des réformes

Les principes de base énoncés ci-dessus ne peuvent être appliqués que si des changements de *structures*, de *méthodes* et de *moyens* sont mis en œuvre *simultanément*. Mais comme plusieurs des principes fondamentaux à introduire exigent notamment une transformation des structures traditionnelles de nos écoles, c'est par elles que nous débutons.

3.1.2. Organisation scolaire nouvelle

Pour atteindre les objectifs essentiels que l'on s'est fixés, il est nécessaire, en effet, de prévoir une *organisation scolaire nouvelle*. C'est ainsi, par exemple, que si l'on veut que chaque élève — quelle que soit son origine sociale — puisse effectuer les études qui correspondent le mieux à ses aptitudes et à ses goûts, cela implique entre autres : l'extension de l'éducation préscolaire, la mise en œuvre de l'observation et de l'orientation continues de l'élève, l'introduction d'un enseignement plus individualisé.

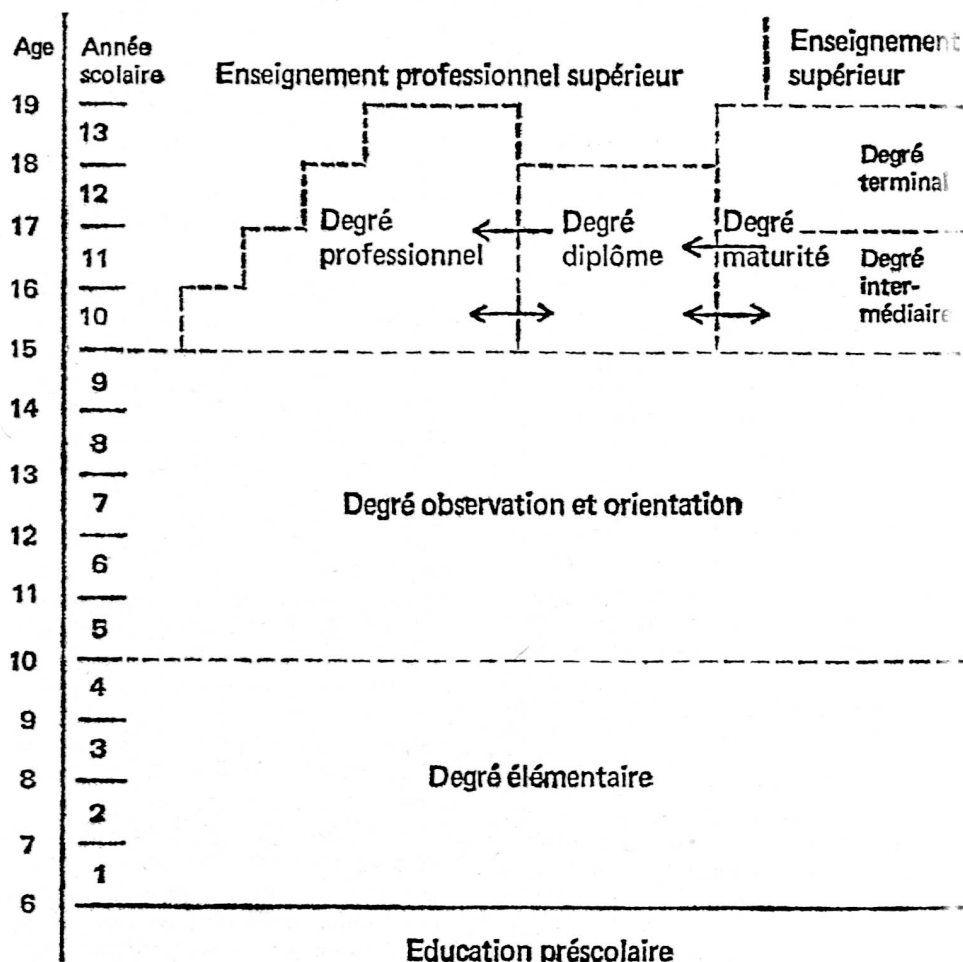
De même, si l'on veut donner à chaque élève les connaissances de base indispensables tout en favorisant le déve-

loppement de ses talents et en permettant son plein épanouissement, il faudra tout à la fois lui imposer un groupe assez étoffé de *disciplines obligatoires* et lui offrir des *options* en suffisance ; prévoir

3.2. Schéma du système scolaire proposé

Le schéma qui suit illustre un modèle de structures qui met en pratique les théories exposées précédemment. Cette concrétisation peut toutefois s'effectuer de différentes manières. C'est pourquoi il

y a lieu de faire, à ce sujet, la *remarque importante* suivante : les degrés qui apparaissent sur ce schéma correspondent à des *divisions de fonctions* et non à des *séparations administratives*.



3.3. Précisions sur les structures envisagées

3.3.1. Les propositions sont conformes au Concordat

De fait, le *Concordat sur la coordination scolaire*, entré en vigueur le 9 juin 1971, est respecté quant à trois de ses clauses obligatoires : le début de la scolarité, la durée de la scolarité obligatoire (9 années, entre 6 et 15 ans), la durée des études jusqu'au certificat de maturité (12 ans au moins, 13 ans au plus).

3.3.2. L'enseignement secondaire considéré et ses articulations

L'enseignement secondaire dont il s'agit ici englobe tous les élèves âgés de 10 à 19

ans, c'est-à-dire les années scolaires allant de la 5^e à la 13^e. Toutefois, la Commission a été amenée à considérer également les *articulations* de cet enseignement avec ceux qui le précèdent et ceux qui le suivent.

3.3.3. Le degré observation et orientation

Les élèves qui ont achevé normalement leur 4^e année scolaire entrent tous dans le *degré observation et orientation* qui s'étend jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Divers modes de différenciation et, par suite, de groupement sont dès lors utilisés. Il est donc nécessaire — pour la compréhension du rapport — de dé-

finir les types de groupement qui vont intervenir fréquemment par la suite.

- *Classe hétérogène.* C'est une classe où tous les élèves d'une même volée sont réunis, sans tenir compte de leurs aptitudes particulières.
- *Différenciation interne.* Il s'agit d'une adaptation de l'enseignement — dans une classe hétérogène — aux aptitudes de chaque élève ou de chaque groupe d'élèves. On prépare d'abord, en commun, les points principaux de la matière, puis on approfondit cette dernière en tenant compte des aptitudes particulières de groupes d'élèves ou, parfois, de chaque élève.
- *Cours à niveaux.* Pour certaines disciplines, le principe des classes hétérogènes est abandonné en faveur d'un groupement selon les aptitudes et le comportement des élèves. Les élèves de classes parallèles sont alors regroupés dans plusieurs cours plus homogènes (cours à niveaux) où ils reçoivent un enseignement qui diffère par la méthode et par le rythme. Le choix du niveau se fait indépendamment des résultats obtenus dans les autres branches. Pour permettre le transfert d'un groupe à l'autre, chaque fois que les enseignants le jugent nécessaire, un programme minimum (*fundamentum*) est commun à tous les niveaux. Les élèves doués et rapides ne peuvent en aucun cas entamer le programme de l'année suivante. En outre, dans l'étude du programme minimum, la progression est identique dans toutes les classes parallèles.
- *Cours d'aptitudes.* Le cours d'aptitudes est une extension de la notion du cours à niveaux. Le rythme d'apprentissage est complètement libéralisé : chaque groupe avance dans le programme de la discipline selon ses possibilités. La perméabilité diminue progressivement, le passage d'un groupe à un groupe plus rapide nécessite un cours de rattrapage.
- *Cours à option.* A la différence des cours facultatifs, les cours à option sont obligatoires : la liberté de l'élève consiste à choisir — dans un éventail déterminé de branches — celles qui lui conviennent le mieux.
- *Cours d'appui.* Ces cours sont réservés aux élèves qui ont des difficultés momentanées dans un domaine particulier d'une discipline. Ils doivent leur permettre de retrouver le rythme de la classe.
- *Cours de rattrapage.* Ces cours ont pour but de faciliter le passage d'un groupe à un groupe supérieur, dans un cours à niveaux ou dans un cours d'aptitudes.

Les traits caractéristiques de ce degré observation et orientation peuvent se résumer ainsi :

a) l'observation des élèves s'effectue systématiquement, dès le début (5^e et 6^e années). Dans ce but, les maîtres qui enseignent collaborent étroitement avec le psychologue-orienteur, qui devrait être un enseignant ayant pratiqué puis complété sa formation dans ce domaine et qui participe à la vie de l'école.

b) La *préorientation*, en 7^e et 8^e années, puis l'*orientation*, en 9^e année, sont mises en œuvre de manière méthodique grâce à l'observation continue qui les accompagne.

c) Les *cours à niveaux* sont introduits en 6^e année et prolongés en 7^e année dans deux disciplines principales (mathématique et deuxième langue nationale) : ce qui permet d'accroître l'intérêt et le rendement de ces leçons.

d) Les *cours d'appui* en langue maternelle, en 6^e et 7^e années, donnent l'occasion aux élèves moins doués dans cette discipline — qui est la plus importante de toutes — de mieux profiter des leçons données à tous les élèves.

e) La transformation de ces cours à niveaux et de ces cours d'appui en *cours d'aptitudes* en 8^e et 9^e années permet de mieux motiver les élèves et de les préparer à entrer sans heurts dans les degrés suivants.

f) L'enseignement dans des *classes hétérogènes* est maintenu pour la majorité des leçons. Ce qui prolonge les contacts entre des élèves qui seront ensuite séparés — pour la plupart d'entre eux — après la scolarité obligatoire.

g) Une *organisation originale du travail* est prévue pour ces classes hétérogènes. Ces *classes* sont en effet tantôt regroupées pour recevoir une première information (sous forme audio-visuelle, notamment), tantôt réparties en *groupes de travail* plus restreints pour des approfondissements, tantôt différenciées de manière interne pour stimuler les aptitudes des élèves et encourager le travail personnel.

h) Un *accroissement progressif des options* par rapport au tronc commun des branches obligatoires est envisagé pour rendre les études plus attrayantes.

3.3.4. Le degré maturité

a) Ce degré s'étend sur quatre ans après la scolarité obligatoire. Il est réservé aux élèves qui achèvent la 9^e année dans les *cours d'aptitudes les plus élevés* et qui ont choisi les *options appropriées*.

b) Il comprend deux cycles de deux ans : le degré *intermédiaire* (10^e et 11^e années) et le degré *terminal* (12^e et 13^e

années). Le premier comporte un noyau de sept disciplines obligatoires et deux options, alors que le deuxième voit le nombre des branches obligatoires ramené à quatre et celui des options porté à quatre également (en comptant le complément à un cours obligatoire).

c) La *large base commune* du degré *intermédiaire* et la *partie obligatoire* du degré *terminal* permettent ainsi d'obtenir un certificat de maturité qui doit donner accès — sans autre examen — à tout établissement supérieur, dans n'importe quelle faculté.

d) L'importance accordée aux *options* dans le degré *terminal* est telle que les élèves peuvent ainsi approfondir certaines disciplines de leur choix, prendre conscience de leurs dispositions individuelles et mieux se préparer aux études universitaires envisagées.

e) Les *examens de maturité* prennent eux aussi une forme plus individualisée en portant notamment sur des travaux personnels particuliers.

3.3.5. Le degré diplôme

a) Ce degré comprend trois années après la scolarité obligatoire. Il accueille des élèves qui terminent leur 9^e année et qui ont pris les mêmes options que ceux qui entrent dans le degré maturité ou des options plus spécifiques de l'école professionnelle supérieure envisagée.

b) Les *études de culture générale* dispensées dans ce degré ont pour but de conduire à un *diplôme* qui doit donner accès aux diverses *écoles professionnelles supérieures* de nature technique ou artistique, commerciale ou administrative, sociale ou paramédicale, ainsi qu'à des écoles formant certaines catégories d'enseignants ou enseignants.

c) L'organisation des cours, en première année (10^e année scolaire), rend encore possible le passage, dans le degré maturité, des élèves qui sont reconnus aptes à de telles études et qui estiment avoir été mal orientés. Le passage dans l'autre sens — du degré maturité au degré diplôme — est ainsi également facilité en 10^e année ; mais il demeure possible aussi les années suivantes.

3.3.6. Le degré professionnel

a) Ce degré est celui des *apprentissages* de toute nature dans l'industrie, le commerce, l'administration, l'artisanat et l'agriculture. La durée de ces derniers est très variable d'une profession à l'autre, mais elle ne dépasse pas quatre ans.

b) En règle générale, entrent en apprentissage les élèves qui achèvent leur 9^e année scolaire et qui ont pris les options préparant à la vie pratique, comme la troi-

sième langue nationale ou l'anglais véhiculaire, ou bien les *activités manuelles*.

c) Que ces apprentissages s'effectuent dans des *écoles à plein temps*, ou à *temps partiel*, ou dans des *entreprises*, ils comportent toujours une part de formation *pratique* et une part de formation *générale*. A la suite des expériences effectuées ces dernières années, cette formation générale doit pouvoir occuper une plus grande place. Cela permettra notamment aux apprentis qui le désirent et qui en ont les capacités, d'accéder plus aisément aux *écoles professionnelles supérieures*.

Chapitre II

4. Degré observation et orientation (5^e à 9^e année) *

4.1. Généralités

4.1.1. Perméabilité et orientation continue

Le modèle de structure proposé (cf. 3.3.3.) tend avant tout à favoriser la perméabilité et l'orientation continue de l'élève. L'organisation scolaire prévue pour ce degré doit être conçue dans cette double intention, immédiatement ou par étapes.

Cette double intention ne peut se traduire dans les faits que si des méthodes pédagogiques adéquates sont mises en action. Seule l'évolution simultanée des structures et des méthodes garantit l'efficacité de cette évolution.

4.1.2. Continuité de la fonction

Comme il a été dit dans le paragraphe « structures », les divisions de fonctions ne coïncident pas avec des séparations administratives. Cependant, une séparation administrative au cours du degré observation et orientation ne doit en aucun cas compromettre la *continuité de la fonction* : observation débouchant sur l'orientation. Dans le cas idéal, l'orientation progressive des élèves sera assurée par ceux qui les ont observés. Si cette continuité s'avère impossible, les autorités veilleront à organiser une collaboration effective.

4.2. 5^e et 6^e années

4.2.1. Années d'observation

Ces deux années constituent le degré d'*observation pure*. Si une césure administrative intervient, la fonction d'observation doit rester pure ; cette exigence risque de poser quelques problèmes aux autorités qui devront créer des organes de liaison et en assurer l'efficacité.

* La terminologie particulière de ce point 4 est explicitée au point 3.

L'observation ne peut se borner à être passive, à constater un état de fait. Elle doit analyser les causes profondes des difficultés, chercher à savoir si un remède peut être trouvé.

4.2.2. Appui individualisé

Dans le cadre de ces deux années d'observation, tous les efforts sont faits pour donner un *appui individualisé* aux élèves d'un milieu socio-culturel défavorisé (leçons d'appui, suppression des devoirs à domicile en faveur d'une présence prolongée en classe : ce qui garantit à tous les élèves des conditions de travail identiques, classes d'accueil, etc.).

4.2.3. Equilibre entre les disciplines

Un équilibre entre les disciplines intellectuelles, manuelles, artistiques et sportives doit être réalisé, aussi bien pour les garçons que pour les filles. Les diverses disciplines sont regroupées le plus possible pour un travail pluridisciplinaire. Dans le cadre de l'observation, une grande importance est donnée à l'apprentissage du *savoir-faire* et du *savoir-être* en plus de celui du *savoir*.

4.2.4. Même enseignement pour tous, en 5^e année

En 5^e année, tous les élèves suivent le même enseignement. C'est au plus tard au cours de cette 5^e année qu'est introduit l'enseignement de la *deuxième langue nationale*.

4.2.5. Première différenciation en 6^e année

En 6^e année, une première différenciation apparaît sous forme de *cours à niveaux* — pour la mathématique et la deuxième langue nationale — et de *cours d'appui* en langue maternelle. Ces cours sont introduits en vue d'une observation plus détaillée (comportement de l'élève dans des groupes de niveaux différents, avec des maîtres divers, selon des méthodes différenciées).

En outre, au cours de cette 6^e année, des activités d'essai sont introduites en vue du choix des options et d'une amélioration de l'observation (par exemple, un trimestre de latin ou d'un enseignement technique).

4.2.6. Organisation de l'observation

Un maître principal enseigne dans ces classes de 5^e et 6^e années, secondé éventuellement par quelques collègues chargés de certaines disciplines. Ces maîtres travaillent alors en étroite collaboration. Dans une solution idéale, un psychologue-orienteur scolaire (maître ayant suivi un perfectionnement en psychologie) parti-

cipe au travail du groupe qui prend, en collaboration avec les parents, toutes les décisions concernant les élèves. Les maîtres doivent être formés pour cette observation et disposer de moyens techniques facilitant leur travail.

4.3. 7^e et 8^e années

4.3.1. Répartition des leçons

Durant ces deux années d'*observation* et de *préorientation*, les quatre cinquièmes environ du nombre des leçons obligatoires envisagées font partie des *disciplines obligatoires*, alors qu'un cinquième est réservé aux deux *options* obligatoires. En principe, il n'y a pas de changement d'options au passage de la 7^e à la 8^e année.

La *mathématique* et la *deuxième langue nationale* sont enseignées dans des *cours à niveaux* en 7^e année, mais dans des *cours d'aptitudes* en 8^e année. Quant au cours d'appui de *langue maternelle* de 7^e année, il est transformé en cours d'aptitudes en 8^e.

En guise d'exemple, voici une répartition possible des disciplines pour ces deux années :

7^e et 8^e années scolaires

Disciplines obligatoires (leçons hebdomadaires de 45 minutes *)	
1. Langue maternelle	5
2. Mathématique	5
3. Deuxième langue nationale	3
4. Histoire et géographie	3
5. Sciences expérimentales	2
6. Education artistique	3
7. Education physique	** 2
8. Information générale et professionnelle	1
	24

Options obligatoires (2 disciplines à 3 leçons hebdomadaires)

9. Latin
10. Grec
11. Troisième langue nationale
12. Anglais
13. Travaux pratiques de sciences
14. Activités manuelles
15. Activités techniques

* La dotation en leçons de 45 minutes est une indication globale. Ces leçons peuvent en effet être regroupées ou subdivisées selon les méthodes employées.

** Une 3^e leçon peut être donnée dans le cadre de l'école ou de l'organisation « Jeunesse et sport ».

4.3.2. Actualisation du programme

Dans l'établissement du programme, il importe d'accrocher le plus possible les matières à enseigner aux problèmes de notre époque. Pour favoriser l'orientation de l'élève et développer ses possibilités de choix, l'enseignement s'efforcera de rendre compte de la réalité d'aujourd'hui, de faire comprendre les problèmes actuels et leur évolution possible. Cela ne signifie pas que l'étude du passé sera négligée, mais que les thèmes y seront choisis en fonction de leur signification par rapport au présent.

4.3.3. Orientation continue

La réunion des maîtres en conseil de classe — avec la présence éventuelle d'un psychologue-orienteur et d'un assistant social — permet de suivre objectivement l'évolution de chaque élève. Un dialogue constant avec les parents et les élèves est la condition nécessaire à l'orientation continue (guidance). Les maîtres devraient être formés dans la technique des contacts avec les adultes.

Dès la 8^e année, la question de l'orientation professionnelle des élèves est à considérer. Au cours de cette année, une information professionnelle très rapidement individualisée est donnée à tous les élèves.

4.4. 9^e année

4.4.1. Année d'orientation et de détermination

Pour cette année d'orientation et de détermination, le nombre des options obligatoires passe de deux à trois pour permettre à l'élève, soit de progresser dans une matière correspondant à ses aptitudes particulières, soit de s'essayer dans un domaine nouveau. Ces options représentent ainsi, approximativement, le quart des leçons hebdomadaires.

4.4.2. Répartition des leçons

Voir ci-dessous une répartition possible indiquée à titre d'exemple.

9 ^e année scolaire	
Disciplines obligatoires (leçons hebdomadaires de 45 minutes *)	
1. Langue maternelle	4
2. Mathématique	5
3. Deuxième langue nationale	3
4. Histoire et géographie	2
5. Sciences expérimentales	2
6. Education artistique	2
7. Information générale	1
8. Information professionnelle	1
9. Education physique	** 2
	22

Options obligatoires

(3 disciplines à 3 leçons hebdomadaires)

10. Latin
11. Grec
12. Troisième langue nationale (culture ou véhiculaire)
13. Anglais (culture ou véhiculaire)
14. Laboratoire de biologie et de chimie
15. Laboratoire d'histoire et de géographie
16. Activités techniques
17. Activités manuelles
18. Activités artistiques
19. Introduction au commerce et à l'industrie

* et ** mêmes remarques que pour les 7^e et 8^e années.

4.4.3. Cours de raccordement et cours d'aptitudes

Comme des changements d'options sont possibles lors du passage en 9^e année, des cours de raccordement sont prévus. D'autre part, les cours d'aptitudes sont poursuivis en langue maternelle, deuxième langue nationale, mathématique et introduits en sciences expérimentales.

4.4.4. Evaluation des élèves

L'évaluation des élèves sera faite en fonction d'objectifs pédagogiques déterminés, portant à la fois sur l'ensemble du travail, l'acquisition des connaissances et le comportement de l'élève pendant une période définie.

Une échelle à trois degrés : bien, suffisant, insuffisant pourrait être employée pour traduire les résultats de cette évaluation.

4.4.5. Passage dans la scolarité non obligatoire

Après la 9^e année scolaire (dernière année de la scolarité obligatoire), l'élève entre dans la voie qui correspond aux objectifs pédagogiques qu'il a atteints avec succès : niveaux des cours d'aptitudes suivis, qualifications dans ces niveaux, options choisies.

Le passage de la 9^e année dans les diverses voies du degré suivant nécessite une collaboration encore accrue entre le conseil de classe, l'orienteur professionnel, les parents et les élèves. Le choix de l'une de ces voies par un élève ne doit pas résulter d'une décision fondée arithmétiquement sur des notes, des tests et des examens ; il doit être le fruit d'un dialogue qui s'appuie sur des éléments d'évaluation aussi objectifs que possible. En collaboration avec l'école du degré postérieur à la scolarité obligatoire, des normes de passage sont établies pour les diverses voies de ce degré. Le conseil de classe peut cependant déroger à ces normes dans des cas qui se justifient, mais qui restent exceptionnels.

5. Degré maturité (10^e à 13^e année)

5.1. Généralités

5.1.1. Durée

Le degré maturité s'étend sur quatre années d'études entre la fin de la scolarité obligatoire et l'obtention du certificat de maturité (10^e à 13^e année scolaire).

5.1.2. Objectifs

Ce degré poursuit un double but : garantir l'accès — sans autre examen — à toutes les études supérieures (universités et hautes écoles) ; assurer un épanouissement complet de la personnalité de l'élève.

5.2. Différenciation

5.2.1. Degré intermédiaire et degré terminal

Pour atteindre ce double objectif, le degré maturité est subdivisé en deux

cycles d'études d'une durée de deux ans chacun : le degré intermédiaire (10^e et 11^e années) et le degré terminal (12^e et 13^e années). Au degré intermédiaire, l'accent est mis sur l'acquisition des connaissances fondamentales ; au degré terminal, sur le développement des aptitudes individuelles. Cette différence d'objectifs se traduit dans les faits de la manière suivante : au degré intermédiaire, le nombre des leçons réservé aux disciplines obligatoires est relativement élevé ; au degré terminal, l'éventail des options est largement ouvert.

5.2.2. Passage au degré diplôme

Le degré intermédiaire doit aussi permettre de vérifier si la voie de formation choisie est la bonne, car il est encore possible — à ce moment-là, surtout durant la première année — de passer au degré diplôme (cf. 6). L'organisation de ces transferts doit être étudiée avec soin, car il ne faut pas perdre de vue que le degré terminal est celui de la préparation à l'enseignement supérieur. Ce degré est donc réservé aux candidats qui possèdent les dispositions requises pour accéder à l'université et aux hautes écoles.

5.3. Degré intermédiaire (10^e et 11^e années)

5.3.1. Fonction

Le degré intermédiaire a comme tâche principale de faire acquérir à l'élève les connaissances fondamentales jugées indispensables et, parallèlement, les méthodes de travail les plus importantes.

5.3.2. Organisation

Dans ce degré, l'enseignement obligatoire pour tous les élèves comporte 31 leçons de 45 minutes. Les trois quarts environ de ces leçons sont consacrées aux sept disciplines obligatoires énumérées sous 5.3.3., et le quart est réservé aux deux options obligatoires. Le même programme est suivi par tous les élèves ; toutefois, des cours d'appui sont introduits en mathématique ainsi que dans la deuxième langue nationale. En outre, de nombreux cours facultatifs sont offerts aux élèves dans des domaines très variés.

5.3.3. Répartition des disciplines

I. Disciplines obligatoires (Leçons hebdomadaires de 45 minutes)	
1. Langue maternelle	4
2. Mathématique	4
3. Deuxième langue nationale	3
4. Environnement social (histoire, éducation civique, géographie)	4
5. Environnement naturel (physique, chimie, biologie)	4
6. Education artistique (arts visuels ou musique)	2
7. Education physique	2

II. Options obligatoires (2 disciplines à 4 leçons hebdomadaires)

8. Latin
9. Grec
10. Troisième langue nationale
11. Anglais
12. Autres langues (espagnol, russe, ...)
13. Technologie
14. Travaux pratiques de sciences
15. Économie d'entreprise et droit
16. Activités artistiques

III. Cours facultatifs

Religions, langues, introduction à certains domaines scientifiques, activités artistiques diverses (théâtre, arts visuels, musique instrumentale, chœur, orchestre, ...), sports, ...

Remarques

1. *Leçons de 45 minutes.* Il s'agit d'une indication globale. Ces leçons peuvent en effet être regroupées ou subdivisées, selon les méthodes employées.
2. *Mathématiques.* Un cours d'appui de deux leçons hebdomadaires est envisagé pour les élèves dont le rythme de travail est plus lent.
3. *Deuxième langue nationale.* Il s'agit de l'allemand pour la Suisse romande, du français pour la Suisse alémanique, de l'allemand ou du français pour le Tessin. Un cours d'appui d'une leçon par semaine est prévu pour les élèves moins doués.
4. *Éducation physique.* Une troisième leçon se donnera sous forme de sport dans le cadre de l'école ou de l'organisation « Jeunesse et sport ».
5. *Langues anciennes et vivantes (8 à 11).* Ces cours à options sont prévus aussi bien pour ceux qui débutent que pour ceux qui poursuivent l'étude de ces langues (cf. 13.2).
6. *Travaux pratiques de sciences.* Ils doivent être complètement indépendants des cours obligatoires sur l'environnement naturel qui se donnent au degré intermédiaire, et ils ne doivent pas préparer ceux du degré terminal.

5.3.4. Enseignement pluridisciplinaire

La répartition des disciplines ci-dessus présuppose que les domaines « *environnement social* » et « *environnement naturel* » sont enseignés par des équipes de professeurs (team-teaching) de manière aussi intégrée que possible.

5.4. Degré terminal

5.4.1. Fonction

Le degré terminal conduit les élèves à la *maturité* d'esprit qui leur permettra d'entreprendre des études supérieures avec succès, quelle que soit la faculté choisie. Il se fonde pour cela sur le travail accompli au degré intermédiaire, c'est-à-dire sur le *savoir* et le *savoir-faire* acquis dans les domaines fondamentaux décrits précédemment.

La *préparation intellectuelle* de l'élève et la *formation de son caractère* en vue des études ultérieures s'effectuent notamment par :

- la structuration de ses connaissances ;
- l'intégration des connaissances acquises par l'enseignement pluridisciplinaire ;
- la liberté du choix des options prises en fonction de ses goûts et de ses aptitudes ;
- l'exécution de nombreux travaux personnels.

Le degré terminal ne vise nullement à une spécialisation précoce ; il cherche au contraire à former des personnalités qui soient dotées d'un esprit éveillé, réfléchi et critique. Dans ce but, il est plus judicieux que l'élève soit confronté à des thèmes et à des disciplines en *nombre limité*

plutôt qu'à un programme obligatoire trop vaste qu'il n'assimilera que partiellement et superficiellement.

5.4.2. Organisation

Dans ce degré, l'horaire hebdomadaire prévoit 27 leçons de 45 minutes, dont la *moitié* est consacrée aux *disciplines obligatoires* : langue maternelle, deuxième langue nationale, mathématique, éducation physique.

L'autre *moitié* est réservée aux *options* obligatoires sous deux formes différentes :

a) au moins un *complément* — de deux leçons hebdomadaires — choisi dans les trois premières disciplines obligatoires ci-dessus ;

b) au moins *trois options* — de quatre leçons hebdomadaires — prises dans les groupes 5 à 8 ci-dessous, mais deux au plus dans le même groupe.

Quant aux cours facultatifs qui sont offerts, ce sont les mêmes qu'au degré intermédiaire. Chaque élève du degré terminal doit en particulier mener à bien *deux travaux personnels* de plus grande envergure dans deux domaines différents de son choix. Ces deux travaux font du reste partie intégrante de l'examen de maturité. Ils permettent un *approfondissement* de la matière, mais ils donnent aussi l'occasion aux futurs étudiants de prendre conscience de leurs *dispositions individuelles*.

Il est recommandé de grouper certaines disciplines et de les traiter au sein de *communautés de travail*, soit dans le cadre de l'horaire habituel, soit au cours de semaines hors-cadre.

5.4.3. Répartition des disciplines

I. Disciplines obligatoires (Leçons hebdomadaires de 45 minutes*)

1. Langue maternelle	4
2. Mathématique	4
3. Deuxième langue nationale	3
4. Éducation physique	*2
	13

II. Options obligatoires

a) <i>Compléments</i>	
Obligation de prendre un complément au minimum	
aa) Langue maternelle	2
ab) Mathématique	2
ac) Deuxième langue nationale	2
b) <i>Groupes d'options</i>	
Obligation de choisir trois disciplines au moins, mais deux au plus dans un même groupe. Chaque discipline est dotée de quatre leçons hebdomadaires de 45 minutes.	

5. Langues*

Grec
Latin
Troisième langue nationale
Anglais
Autres langues

6. Environnement social

Histoire et éducation civique
Économie d'entreprise et droit
Économie politique
Géographie humaine
Philosophie
Psychologie et sociologie

7. Environnement naturel*

Physique
Chimie
Biologie
Sciences de la terre

8. Domaine artistique

Arts visuels et histoire de l'art
Musique et histoire de la musique

III. Cours facultatifs

Ce sont les mêmes que ceux du degré intermédiaire.

* Remarques

1. *Leçons de 45 minutes.* Voir la remarque 1 de l'alinéa 5.3.3.
2. *Éducation physique.* Voir la remarque 4 de l'alinéa 5.3.3.
3. *Groupe des langues (5).* Il s'agit exclusivement de disciplines étudiées sans interruption depuis le début de la 10^e année scolaire au moins (cf. 13.2).
4. *Groupe de l'environnement naturel (7).* Le temps consacré aux laboratoires est inclus dans les quatre leçons hebdomadaires.

5.5. Certificat de maturité

5.5.1. Domaine de validité

Le certificat de maturité est décerné à la fin du degré terminal, c'est-à-dire au *terme de la 13^e année d'études*. Contrairement à la situation actuelle, il est d'un *type unique* quelles que soient les options prises. Son porteur peut entrer — *sans nouvel examen* — dans la faculté ou la section de son choix de n'importe quelle université ou haute école.

Les études du degré observation et orientation, puis du degré maturité, sont prévues de telle façon que le nouveau bachelier — *en règle générale* — va entreprendre les études supérieures pour lesquelles il s'est le mieux préparé, notamment au cours du degré terminal.

Pour les bacheliers qui *font exception* à cette règle, leur changement de voie ne doit pas être un obstacle aux nouvelles études envisagées. Les diverses facultés des établissements d'enseignement supérieur doivent prévoir des *structures d'accueil* appropriées et organiser les *examens intermédiaires* qu'elles estiment nécessaires au cours des études. En effet, si les bacheliers ont été habitués à des travaux personnels réguliers et toujours plus importants et s'ils se sont familiarisés avec les méthodes d'acquisition des connaissances — conformément aux réformes préconisées — alors ils sont bien armés pour combler les lacunes dues à leur changement d'orientation.

5.5.2. Évaluation durant le degré terminal

Trois *qualifications* sont utilisées pour évaluer les performances de l'élève : *bien, suffisant, insuffisant*. Toutefois, ces dernières ne sont pas des homologations définitives ; le conseil des professeurs statue sur les compensations possibles des qualifications insuffisantes.

Il est bon de rappeler, en outre, que

pour chaque discipline — ou groupe de disciplines — les *objectifs* que l'élève doit atteindre sont clairement définis quant au savoir, au savoir-faire, à la durée de l'apprentissage et à la performance attendue : ce qui *facilite l'évaluation* et permet à l'élève de *s'évaluer lui-même*.

5.5.3. *Forme de l'examen de maturité*

a) *Examen sur trois disciplines*

L'examen final porte sur trois disciplines. L'une doit être choisie parmi les trois premières *branches obligatoires* du degré terminal : langue maternelle, mathématique, deuxième langue nationale. Les deux autres sont prises dans les *options obligatoires* suivies au degré terminal. Le choix des branches d'examen doit du reste être approuvé par la commission de maturité compétente afin d'éviter une spécialisation trop marquée.

b) *Elaboration de deux travaux personnels*

Au cours du degré terminal, le candidat doit élaborer deux *travaux personnels originaux* qui portent respectivement sur deux des trois disciplines d'examen ci-dessus. Le temps nécessaire à leur exécution est fixé à l'avance. Dans le cadre de l'examen, il est interrogé sur les deux travaux qu'il a effectués. Les travaux personnels sont *préparés sous la direction des professeurs* qui enseignent les branches concernées, et après entente entre ces derniers et le candidat sur le thème retenu. Ils doivent prouver que le futur bachelier est capable de penser de manière originale, qu'il sait dégager l'essentiel d'une situation et qu'il est doté d'un esprit logique et critique. En outre, ces travaux sont une excellente occasion pour le candidat de montrer qu'il possède une imagination créatrice et qu'il connaît les méthodes essentielles conduisant à la solution des problèmes posés.

Les interrogations sur les disciplines ayant donné lieu aux travaux personnels débutent par un *entretien* sur ces derniers, puis s'étendent à l'ensemble de la branche. Chaque interrogation dure une demi-heure au moins et peut avoir lieu au cours de la dernière année.

c) *Examen sur la troisième discipline*

Il s'agit d'un *examen écrit et oral* sur la discipline qui n'a pas fait l'objet d'un travail personnel. Cet examen porte sur la matière enseignée durant les deux années terminales.

5.5.4. *Evaluation*

a) *Disciplines d'examen*

Chacun des trois travaux écrits est *corrigé* par le professeur concerné, puis *expertisé* par deux autres personnes. Cha-

cun des trois examens oraux est *conduit* par le professeur concerné avec la participation des deux experts. L'attribution de la qualification se fait d'entente entre les *trois examinateurs*.

Chaque fois que cela est possible, l'un des experts est un représentant de l'enseignement *supérieur* et l'autre un professeur de *gymnase* de la branche en question.

Pour chacune de ces trois disciplines d'examen, le travail personnel (ou l'examen écrit) a le *même poids* que l'examen oral correspondant. Il est en outre tenu compte des performances de l'élève, dans ces disciplines, durant le degré terminal.

b) *Autres disciplines*

Pour les trois disciplines qui ne font pas l'objet d'un examen final, la qualification est basée sur les *performances du degré terminal* en mettant toutefois l'accent sur celles de la dernière année.

c) *Obtention du certificat*

Le certificat de maturité n'est pas délivré dès qu'il y a une *seule qualification « insuffisant »* et qu'elle n'est pas compensée au moins par une qualification « bien ».

En cas d'échec, le candidat peut se présenter à nouveau aux examens *une année plus tard*. Mais il n'a pas à répéter les examens pour lesquels il a obtenu la qualification « bien ».

5.5.5. *Inscriptions sur le certificat de maturité*

Sur le diplôme sont inscrites :

a) Les qualifications relatives aux trois disciplines qui ont donné lieu à un examen ;

b) Les qualifications finales des trois autres disciplines ;

c) Les disciplines dont l'enseignement s'arrête à la fin du degré intermédiaire et que le candidat a étudiées (disciplines obligatoires et options choisies).

5.5.6. *Cas des élèves susceptibles d'obtenir le certificat de maturité à la fin de la 12^e année*

L'un des traits caractéristiques de l'organisation proposée réside dans l'importance que l'on entend donner à l'*entraînement au travail personnel*, durant les 12^e et 13^e années, pour permettre au futur étudiant d'entreprendre des études correspondant à ses goûts et à ses aptitudes.

S'il apparaît qu'un élève est *clairement motivé* quant aux choix de ses études ultérieures et qu'il a atteint — à la fin du degré intermédiaire (11^e année) — un niveau de maturité suffisant, la possibilité doit lui être offerte d'accomplir ce

travail individualisé en une année au lieu de deux.

Bien entendu, cette procédure accélérée est subordonnée à l'accomplissement de très bonnes performances en 10^e et 11^e années et à un préavis favorable de la Conférence des maîtres.

6. Degrés diplôme et professionnel

6.1. *Caractère général du degré diplôme*

6.1.1. *Objectifs du degré diplôme*

Comme les autres degrés (maturité et professionnel), le degré diplôme suit la scolarité obligatoire. Il s'étend sur *trois ans* (10^e à 12^e année scolaire) et dispense une bonne culture générale qu'il complète par des connaissances professionnelles plus spécialisées. Le diplôme obtenu après trois ans d'études — soit à la fin de la 12^e année scolaire — donne accès aux écoles professionnelles supérieures de caractère scientifique, technique, commercial, administratif, pédagogique, social, paramédical ou artistique.

6.1.2. *Perméabilité avec les degrés voisins*

En dépit de l'observation et de l'orientation exercées au cours des années précédentes, les élèves qui entrent dans les degrés maturité, diplôme et professionnel ne sont *pas tous à leur place*. La première année d'étude (10^e année scolaire) doit donc être organisée de manière à rendre les transferts possibles dans les deux sens. Plus tard, les transferts ne sont guère réalisables que dans un sens.

Ainsi, *pour le degré diplôme*, des arrivées (et des départs) d'élèves en provenance (ou à destination) des degrés voisins sont parfaitement envisageables en 1^{re} année. Par contre, dès la 2^e année, il faut surtout s'attendre à des arrivées du degré maturité et à des départs vers le degré professionnel.

6.1.3. *Liens particuliers avec le degré maturité*

L'organisation des études et les objectifs du degré diplôme étant plus proches du degré maturité que du degré professionnel, il est judicieux de prévoir des *liens assez étroits entre les écoles de ces deux degrés*. La coordination des programmes, notamment, doit y être assurée. Il est souhaitable aussi que certains professeurs enseignent dans les deux degrés et même que des écoles de ces deux degrés soient placées sous la même direction.

De cette manière, les passages d'un degré à l'autre se font plus aisément, et les élèves entreprennent plus sûrement les études qui correspondent le mieux à leurs aptitudes. En particulier, l'élève qui ne se sent pas porté vers les études abstraites peut se préparer à la profession de son choix sans passer par la maturité et éviter ainsi un échec dans un degré qui ne lui convient pas.

6.2. Nécessité d'une étude plus approfondie

6.2.1. Importance des degrés diplôme et professionnel

Le développement économique et social de notre pays nécessite le maintien d'un équilibre harmonieux entre les trois degrés de formation qui succèdent à la scolarité obligatoire. Lorsque cet équilibre est rompu, par exemple, en faveur du degré maturité, il y a pléthore de gens formés par la voie universitaire et pénurie dans les autres secteurs.

En Suisse, un besoin se manifeste actuellement en diplômés des écoles professionnelles supérieures alors que le degré diplôme est moins bien structuré que les degrés voisins (maturité et professionnel). Il est donc indispensable d'étudier la réorganisation et le renforcement de ce degré diplôme. D'autant plus que la réforme du degré maturité est imminente et que celle du degré professionnel a déjà commencé (par la création, notamment, des écoles professionnelles supérieures [« Berufsmittelschulen »] qui sont en train de recueillir les expériences nécessaires à une réforme plus profonde encore).

6.2.2. Commission d'experts à constituer

La composition de notre Commission et son mandat initial ne lui ont pas permis d'étudier ce problème plus à fond. Cette réorganisation du degré diplôme touche du reste d'autres départements que celui de l'instruction publique puisque ceux de l'économie publique, de la santé publique et de l'agriculture sont aussi concernés, de même que des services fédéraux importants comme l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Mais comme des écoles conduisant à des diplômes sont créées ou transformées dans toutes les régions de la Suisse, il devient urgent de constituer une commission d'experts pour l'étude approfondie de ce degré diplôme. Cela permettra d'assurer l'information réciproque au sujet des réalisations en cours et de proposer des réformes bien coordonnées.

6.2.3. Questions à étudier

D'une façon plus précise, cette commission d'experts aurait notamment à traiter les problèmes suivants :

a) Faire l'inventaire des réalisations et des expériences en cours qui tentent de rénover l'enseignement du degré diplôme, puis tirer les premières conclusions en vue des réformes à introduire.

b) Etablir la répartition des disciplines à enseigner en veillant à la coordination avec les degrés maturité et professionnel pour permettre les transferts qui s'imposent.

c) Déterminer la nature des diplômes à décerner et fixer les programmes d'études correspondants.

d) Prévoir les accès aux écoles professionnelles supérieures existantes pour les diplômés de ce degré.

e) Envisager la création de nouvelles écoles professionnelles supérieures répondant aux besoins accrus qui se manifestent et qui ne peuvent pas être satisfaits par les degrés maturité et professionnel.

f) Proposer des expériences concrètes de renouvellement de l'enseignement qui soient spécifiques de ce degré diplôme.

(à suivre)

La deuxième partie de ce rapport sera publiée dans l'« Educateur » n° 25 du 7 septembre 1973 (prochaine parution).

Vaud

Billet du président

Retraités : votre opinion

La commission extraparlamentaire, présidée par M. André Warnery, est parvenue au terme de la première phase de ses travaux.

Son rapport préliminaire — que nous publions in extenso dans notre Bulletin d'information — servira de base à l'élaboration du futur projet de « Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ».

La commission des retraites SPV a étudié de manière approfondie ce document que nous soumettons à votre appréciation.

Il importe que chacune et chacun de vous se sente concerné. Il sera tenu compte de vos remarques, suggestions et objections.

Du résultat de cette consultation générale dont l'importance ne devrait échapper à personne dépend, en partie, votre avenir. En être conscient, c'est répondre, dans les délais impartis, au questionnaire que nous avons préparé à votre intention.

Ferdinand Perreaud.

Information, Documents

Sous ce titre, un bulletin d'information de la SPV, traitant plus particulièrement de la révision de la Caisse des pensions, a été distribué à tous les membres actifs au cours de la seconde quinzaine d'août.

Les membres actifs qui n'auraient pas reçu cet envoi voudront bien nous avertir de cette omission.

Le membre associé qui désirerait pos-

séder ce document pourra se le procurer au Secrétariat général de la SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne. Quelques exemplaires sont en effet encore disponibles.

Secrétariat général SPV.

Cotisations 1973

Rappel

Montants :

Membres actifs des sections de Nyon, Rolle, Ste-Croix, Lavaux (la cotisation locale est perçue par la section) Fr. 97.—

Membres actifs des autres sections (la cotisation locale est incluse) Fr. 100.—

Membres associés des sections de Nyon, Rolle, Ste-Croix, Lavaux (la cotisation locale est perçue par la section) Fr. 17.—

Membres associés des autres sections (la cotisation locale est incluse) Fr. 20.—

A verser au CCP de la Société pédagogique vaudoise, N° 10 - 2226, jusqu'au 30 septembre 1973, en utilisant si possible le bulletin de versement-carte de membre encarté dans le N° 11.

Dès le 1^{er} octobre 1973, les cotisations 1973 non rentrées seront recouvrées par remboursement postal.

Secrétariat général SPV.

Moyens d'enseignement

En application de l'article 9 des Prescriptions générales, du 16 juin 1971, concernant les éditions scolaires et la création de moyens d'enseignement sur le plan romand, les commissions romandes des moyens d'enseignement primaires et se-

concernent les intéressés qu'elles mettent à l'étude les problèmes suivants :

1. Choix ou création d'ouvrages ou de faisceaux de moyens d'enseignement pour l'étude, à l'école primaire, respectivement dans certaines sections de l'école secondaire, des disciplines ci-après :

- 1.1 géographie de la Suisse
- 1.2 géographie universelle
- 1.3 histoire suisse

2. Choix ou élaboration d'un ouvrage

d'éducation civique, à l'usage des classes terminales de la scolarité obligatoire.

Des renseignements au sujet de la nature de ces travaux et de ces ouvrages peuvent être demandés à l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, Service des moyens d'enseignement, fbg de l'Hôpital 43, à Neuchâtel.

Commission romande

des moyens d'enseignement primaires.

Commission romande

des moyens d'enseignement secondaires.

Cours N° 10 - RONDES, JEUX CHANTÉS ET JEUX DANSÉS - Rondes et jeux destinés à des enfants, garçons et filles, de 4 à 12 ans au plus. Se munir d'habits confortables, de pantoufles de gymnastique et de quoi prendre des notes.

M. et Mme A. Riom, Avully - 2½ j.

Cours N° 11 - SCIENCES PRATIQUES - Travaux pratiques de chimie élémentaire et de physique (chaleur, mécanique, optique, électricité); emploi du matériel PHYVE (transposition possible sur MATEX dans la plupart des cas); photographie: prise de vue, travaux de laboratoire, macrophotographie; problèmes divers posés par l'enseignement des sciences pratiques (installations, sécurité).

MM. A. Schertenleib et F. Guignard, Prilly - 2½ j.

Cours N° 12 - DESSIN TECHNIQUE - Ecriture technique; traits normalisés; cotation; constructions géométriques; raccords de courbes; dessins en élévation, profil, plan, perspective cavalière et perspective isométrique; perspective photographique; croquis; dessin coté au tableau noir à main levée. Se munir d'un porte-mine « Pencil » (ou autre marque) 0,5 mm ou 0,3 mm, de mines 4. H et H.B.

M. E. Von Arx, Vers-chez-les-Blanc - 2½ j.

Cours N° 13 - ENSEIGNEMENT PRATIQUE - Procédés pédagogiques divers adaptés à l'enseignement dans les classes terminales.

M. D. Golaz, Montreux - 2½ j.

XV^e Séminaire d'automne de la SPV

(voir « Educateur » N° 23)

Jeudi 25 octobre, vendredi 26 octobre, samedi 27 octobre 1973

Crêt-Bérard, Puidoux, Lausanne, Montreux, Prilly

Liste des cours

Cours N° 1 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille) - **OBJETS D'ART APPLIQUÉ EN MÉTAL, ÉMAILLAGE, IMPRESSION SUR TISSUS** - Le matériel à apporter sera indiqué directement aux participants.

Mlle G. Derendinger, Ulmiz - 2½ j.

Cours N° 2 (en collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises) - **PSYCHOLOGIE: LES ENFANTS DE 4 A 7 ANS, LES CONTACTS MAÎTRESSE-ENFANTS** - Se munir de quoi prendre des notes.

M. C. Baroni, Nyon - 2½ j.

Cours N° 3 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de classes supérieures) - **TRAVAIL AU RETRO-PROJECTEUR** - Les participants apprendront surtout à fabriquer du matériel; ils sont priés de choisir le ou les sujets qu'ils désireraient traiter sur transparents. Se munir d'une règle et d'une équerre; les autres fournitures éventuelles seront indiquées directement.

M. M. Deppierraz, Morges - 2 j. (jeudi, vendredi)

Cours N° 4 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de classes à option) - **CORRESPONDANCE COMMERCIALE** - Cours destiné plus particulièrement aux maîtres des classes terminales.

M. A. Lapp, Rolle - 2½ j.

Cours N° 5 (en collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire) - **ÉDUCATION PHYSIQUE DANS DES CONDITIONS DIFFICILES AUX DEGRÉS I ET II** - Exercices pratiques, méthodologie, organisation des activités en plein air. Se munir d'habits de sport (bonnes pantoufles, training), des manuels de gymnastique scolaire I à IV, de matériel pour prendre des notes.

** M. M. Favre, Gollion - 2½ j.*

Cours N° 6 - MÉTHODE ORFF A L'ÉCOLE PRIMAIRE - Application des procédés Orff dans les disciplines d'expression musicale: chant, solfège, rythmique, danse et mime. Se munir de pantoufles de gymnastique.

M. P. Corthay, Glion - 2½ j.

Cours N° 7 - « A VOUS LA CHANSON! » - Etude active de chansons contemporaines pouvant convenir aux élèves; exercices d'accompagnement à la guitare à partir de « partitions chiffrées » ou de « grilles d'accords »; utilisation des bandes d'accompagnement des émissions radioscolaires « A vous la chanson ». Se munir d'une guitare et d'un lutrin.

M. B. Jayet, Pully - 2½ j.

Cours N° 8 - INTRODUCTION A L'ATTITUDE NON DIRECTIVE - Bases psychologiques et conditions d'une autogestion pédagogique. Les participants recevront un questionnaire avant le cours.

M. R. Vuataz, Onex - 2½ j.

Cours N° 9 - « JEUNESSE MARGINALE » - Cours donné par DROP-IN, centre d'information pour jeunes, et le Centre d'accueil du Levant; conférences d'information, table ronde réunissant différents spécialistes (psychiatres, médecins, juristes, éducateurs, enseignants, etc.); groupes de travail.

M. Dr H. Zaragoza, Lausanne - 2½ j.

Renseignements complémentaires

a) Lieu des cours

Les participants des cours 1 à 10 se réuniront jeudi 25 octobre à 8 h. 45 à la résidence de Crêt-Bérard (Puidoux); un avis personnel ne sera envoyé qu'en cas de modification de cette indication.

Les participants aux cours N° 11 (Prilly), 12 (Lausanne), 13 (Montreux) recevront une convocation personnelle précisant l'heure et le lieu.

b) Durée des cours

Cours de 2½ jours: du jeudi 25 octobre à 8 h. 45 au samedi 27 octobre à 12 heures.

Cours de 2 jours: du jeudi 25 octobre à 8 h. 45 au vendredi 26 octobre à 18 heures.

c) Horaire journalier

7 h. 15: déjeuner

8 h. : début des cours

12 h. 30 : dîner
 14 h. : reprise des cours
 18 h. : fin des cours
 18 h. 30 : souper

d) Attestation

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.

e) Soirée récréative

Elle est prévue le jeudi 25 octobre à 20 heures à Crêt-Bérard ; le programme en sera communiqué ultérieurement.

f) Coût pour les participants

Finance d'inscription :

non membre SPV	10.—
membre associé de la SPV	5.—
membre actif de la SPV	aucune

Finance de participation aux cours :

Les cours du XV^e Séminaire étant tous reconnus par le Département de l'instruction publique, aucune finance n'est exigée de la part des participants ; des frais de transport leur seront en outre remboursés.

Toutefois, ceux pour qui le cours se déroule durant les vacances et qui ne désireraient pas épuiser leur droit à 20 heures de formation continue (y compris pour le cours N° 3) versent la somme indiquée ci-après. Il en est évidemment de même de ceux et celles dont l'inscription ne don-

nerait pas droit à une contribution de l'Etat. Aucune indemnité de transport ne leur sera remboursée.

	Membres actifs SPV	Autres participants
Cours de 2 j.	Fr. 35.—	Fr. 45.—
Cours de 2½ j.	Fr. 45.—	Fr. 60.—

Finance pour l'internat (cours 1 à 10)

Une finance supplémentaire comprenant couche, petit déjeuner et repas du soir à Crêt-Bérard est demandée aux personnes désireuses de participer en qualité d'internes au Séminaire. Elle s'élève à :

	Membres actifs SPV	Autres participants
Cours de 2 j.	Fr. 15.—	Fr. 25.—
Cours de 2½ j.	Fr. 30.—	Fr. 50.—

Repas :

L'absence à un repas (dîner en particulier) ne donne droit à aucun dédommagement.

g) Renseignements

Pour tout autre renseignement, s'adresser au Secrétariat général de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

h) Inscription

Utiliser uniquement la formule ci-jointe. La renvoyer jusqu'au 1^{er} octobre à l'adresse indiquée.

ATTENTION

- Aucune inscription auprès du **Département de l'instruction publique** n'est nécessaire.
- Les cours organisés en collaboration avec une **association** sont aussi ouverts à tous les membres de la SPV.
- Les cours Nos 11, 12 et 13 se poursuivront en novembre. Ils sont réservés d'abord aux maîtres ayant enseigné au moins un an et désireux de suivre le cycle complet constituant la formation de **maître de classe à option**. Le nombre des places est limité.
- Si le nombre des inscriptions à un cours est trop élevé, les membres actifs de la SPV, puis les premiers inscrits, se verront accorder la **préférence**.
- La personne retenue pour l'un des cours qu'elle avait indiqué « **en remplacement** » en sera avertie personnellement par écrit.
- Un cours ne réunissant pas un nombre suffisant de participants pourra être **supprimé**.
- Exceptionnellement, une contribution au coût des **objets** fabriqués dans certains cours pourra être exigée.

Le secrétaire général SPV.

Inscription au XIV^e Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59, **avant le 1^{er} octobre 1973.**

1. Inscription au cours N°	Titre :
2. Interne * Externe *	3. Affiliation à la SPV : oui * non *
4. Je verse le montant de Fr. au CCP 10 - 2226 SPV *	Je paierai le montant de Fr. au début du séminaire *
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour le cours N°	Titre :
ou le cours N°	Titre :
6. Nom :	Prénom :
Domicile exact : (lieu, rue et N° postal)	
N° de tél :	
Année de brevet :	Année de naissance :
* Biffer ce qui ne convient pas.	Signature :

Important :

Garder le N° 24 de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

Enseignement spécialisé

Aux instituteurs, institutrices et autres enseignants relevant du « Service de l'enseignement spécialisé ».

Lors de sa séance du 2 mai 1973, sur proposition du Comité cantonal, l'assemblée des délégués a admis que par analogie aux cas énumérés dans l'article 7 des statuts de notre association, les maîtres et maîtresses qui relèvent maintenant du « Service de l'enseignement spécialisé » continueront à faire partie de la Société pédagogique vaudoise en qualité de membres actifs.

CC/SPV.

Ecole Pestalozzi, Echichens

Un quart de siècle de ténacité et d'efficacité

« M. Jacques Besson a donné sa démission. » C'est cette annonce difficilement concevable tellement le nom de cette personnalité exceptionnelle était indissolublement lié — semblait-il — à l'institution, qu'ont dû enregistrer la bonne centaine de fidèles amis de l'Ecole Pestalozzi réunis à Echichens. Il faudra donc pourvoir à son remplacement dès la fin de l'année, tâche de recherche qui pour le comité est loin d'être facile.

Un cheminement laborieux

C'est pourquoi aussi le rapport du directeur revêtait cette année une forme inhabituelle, étant en fait un vaste panorama de l'histoire de l'école durant cette période qui a commencé le 1^{er} octobre 1948, complété par un coup d'œil sur ses premiers pas alors qu'on l'appelait encore l'Asile rural vaudois.

A son entrée en fonctions, le directeur devait d'emblée faire face à une situation financière catastrophique. La caisse contenait 33,20 francs et Fr. 64.— étaient inscrits au crédit du compte de chèques postaux. Il fallut vendre des têtes de bétail pour payer les dettes, et encore de nombreuses factures restaient en souffrance. L'effort patient et persévérant d'une haute personnalité fera jaillir quelque lumière d'espoir à la fin de cette sombre période. Député, syndic de Morges, le président du comité M. Alfred André réussit à attirer l'attention des autorités cantonales et à susciter dans le public un vaste mouvement d'intérêt qui permettra à l'institution de sortir du mauvais pas où elle se trouvait enlisée.

Générosité du public et comptabilité

Le mouvement d'opinion était créé en faveur de l'école. Encore s'agissait-il de le soutenir et de le stimuler. Dès 1954, on s'efforça dans ce but de découvrir des formules plus percutantes, de veiller à ce qu'une parfaite honnêteté soit de règle dans l'action de réunir des fonds par l'entremise des écoliers, de moderniser et de mieux personnaliser les collectes. C'est ainsi que, grâce à leur rendement sans cesse accru, 3 300 000 francs ont été récoltés en 20 ans. Des dons et des legs ont permis d'augmenter ce capital à près de 5 millions, duquel 1 161 000 francs ont été dévolus au fonds de construction. Et cela continue puisqu'un héritage récemment attribué à l'institution a produit un montant net d'environ 228 000 francs.

La création de l'AVOP (Association vaudoise des œuvres privées en faveur des enfants et des adolescents), dont M. Besson fut le président jusqu'en 1969, la mise sur pied d'un système comptable unifié entre toutes les maisons concernées, la plus grande clarté et la transparence des écritures qui en résultèrent, ont favorisé l'élan généreux des donateurs. Plus tard, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a établi un plan comptable type qui est aujourd'hui utilisé avec profit par toutes les institutions membres de l'AVOP.

Des enfants à soigner et à guérir

La maison s'oriente de plus en plus vers une thérapeutique visant à la guérison, ou

du moins à une nette amélioration de l'état des caractéristiques qui lui sont confiés. Qu'on est loin ainsi du temps où on les considérait comme une main-d'œuvre bon marché au service de la ferme ! Cette thérapeutique est basée notamment sur un enseignement spécialisé et adapté à chaque élève.

Délaissant les spéculations intellectuelles hors de portée des intéressés, il est résolument dirigé vers la pratique par le moyen des classes-ateliers. Ainsi renaît chez les enfants la joie de vivre, le sens des responsabilités, la confiance en eux que souvent ils avaient perdue par la faute d'un milieu familial détérioré, ce milieu familial détruit par la faiblesse et les errements de la mère, mais souvent aussi par la veulerie et le manque d'intérêt du père pour sa progéniture.

Regards vers l'avenir

Voici bientôt vingt ans que la première réorganisation de l'établissement a été menée à chef. C'est en effet le 9 septembre 1954 que la pelle mécanique pénétra pour la première fois dans la cour de l'ancien bâtiment. Les travaux allaient durer jusqu'en 1957.

Dans le cadre de la deuxième, un nouveau plan de distribution a été adopté par le comité. Il prévoit notamment un bâtiment central de direction et d'autres constructions plus petites destinées à recevoir des groupes de moins en moins nombreux jusqu'à être réduits à la dimension d'une véritable famille.

Ainsi sera susceptible de se réaliser cette thérapie institutionnelle personnalisée souhaitée par tous les responsables des maisons d'éducation.

Maurice Mayor.

Rédacteur de la rubrique vaudoise : Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

école
pédagogique
privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Nominations

Paulette Muller et Jean Marguet viennent donc d'être appelés au rang d'inspecteur d'écoles primaires durant l'été.

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que nous leur adressons nos très sincères félicitations ; si, en effet, nous nous réjouissons pour eux de leur nomination, nous regrettons de perdre deux membres qui, au cours des années écoulées, nous ont rendu de très précieux services et nous ont témoigné une franche amitié.

Paulette Muller a pendant quatre années occupé un poste au comité de la SPG ; elle a su, tout au long de ses mandats successifs, défendre avec courage, lucidité et bonne humeur ses points de vue ; travailleuse infatigable, toujours disponible, elle a accompli souvent des tâches ingrates sans pour autant dégrader sa responsabilité lors des décisions et des actions importantes.

Jean Marguet, lui, n'a fait partie du comité que du temps de la section des Messieurs ; il a, en revanche, assumé la lourde responsabilité de diriger, il y a trois ans, la commission des maîtres principaux, avant d'accepter la délicate mission de représenter les associations professionnelles à CIRCE I ; son sens de la diplomatie a fait merveille lors des négociations, négociations qui n'auraient d'ailleurs pas apporté autant de résultats positifs, si, auparavant, Jean Marguet n'avait pas activement contribué à créer un esprit d'équipe fait avant tout d'amitié au sein de la délégation des enseignants.

Le comité, au nom de toute la SPG, souhaite à nos deux collègues plein succès dans cette nouvelle étape de leur carrière ; il sait qu'ils continueront à tirer à la même corde que les enseignants et qu'ils sauront faire régner un climat de confiance dans leur circonscription.

Il leur exprime sa très vive reconnaissance pour les activités très fécondes qu'ils ont tous deux déployées au service de la SPG.

J.P. Clerc et Michel Janin, après avoir obtenu leur licence universitaire quittent l'enseignement primaire pour exercer leur activité dans le secteur secondaire.

Roland Hafner, ayant achevé sa licence en pédagogie, a été détaché par l'enseignement primaire à l'EPSE où il occupera un poste d'assistant.

Depuis une année, cette même fonction est exercée par Liliane Palandella.

A tous quatre, nous souhaitons plein succès dans leurs nouvelles tâches.

Robert Rudin, après avoir occupé durant une année le poste de chargé de l'information pour l'enseignement primaire, reprend du service à la TV, mais dans le cadre de l'enseignement secondaire cette fois. Le comité tient à lui exprimer ses très vifs remerciements : en effet, l'apport de Robert Rudin, bien qu'occasion-

nel, a été très enrichissant et nous espérons vivement pouvoir continuer à bénéficier de ses très grandes compétences.

Au successeur de Rudin, M^{me} Jacqueline Fehlmann, nous adressons en même temps que nos félicitations, nos vœux pour qu'elle trouve beaucoup de satisfaction dans une tâche que nous savons être très délicate.

Pour le comité
R. Grob.

Congrès SPR octobre 1974 Genève

Appel aux collègues genevois !

En automne 1974, très vraisemblablement les 24, 25, 26 et 27 octobre se tiendra à Genève le 33^e Congrès de la Société pédagogique romande.

Ce congrès devrait réunir plus de 1000 enseignants primaires et maîtres-enseignants.

L'organisation de ces rencontres quadriennales nécessitera le recours à toutes les compétences et toutes les bonnes volontés des membres de la SPG.

Plusieurs commissions devraient se mettre au travail sans tarder : Commissions d'accueil, de logement, de presse.

Commissions du spectacle et des divertissements, Commission financière, de relations publiques, d'exposition, etc.

Réservez donc bon accueil aux appels que ne manquera pas de vous adresser le comité.

Mieux ! Précédez ces appels et annoncez votre collaboration au président.

Une première séance d'information et d'organisation est prévue le **vendredi 14 septembre** à 17 h. 15 à l'école de St-Jean, salle 23. Venez, même si vous ne savez pas encore ce qui pourrait vous intéresser et même si vous n'êtes pas encore tout à fait décidé à nous apporter votre soutien.

R. Grob.

Rédacteur de la rubrique genevoise : Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.
Collaboratrices : Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Comité central

Affaires courantes

Semaine de 5 jours. A la suite d'une demande de la section de La Chaux-de-Fonds, le DIP répond que la décision relève des autorités communales ou intercommunales. Il faut aussi que les quatre sections soient traitées également.

Le CC reviendra sur cette affaire, la réponse n'étant pas satisfaisante : en effet la solution fragmentaire est appliquée à Neuchâtel.

VPOD

Après l'assemblée extraordinaire de Fontainemelon où l'attitude de certains collègues a été pour le moins regrettable, la solution d'une commission était la meilleure, évitant la scission. Le délégué du CC sera Gilbert Philippin.

Intégration de la section préprofessionnelle

« En principe, l'équipe de direction d'un centre multilatéral est composée de 3 personnes dont l'une est issue de la section préprofessionnelle. »

Cet arrêté n'est pas toujours appliqué dans le sens où l'entendait la SPN. Ici ou là, dans la pratique c'est différent.

La situation est grave puisque l'on touche à un droit que l'on veut nous arracher. Le CC interviendra fermement auprès du DIP et demandera une entrevue.

Commission « Orientation et structures — Tronc commun »

Le résultat des travaux de la dernière séance a été communiqué par notre collègue Yvon Christen.

— L'intégrité des 5 années primaires est maintenue.

— Les épreuves d'orientation sont reportées au niveau 6 (elles se dérouleront dans les centres multilatéraux).

Deux points qui ne font pas l'unanimité seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance :

— classes à niveaux ?

— engagement pédagogique des maîtres. (Niveau 6 : deux tiers de maîtres P plus quelques maîtres spécialisés ou bésistes ou licenciés !)

J.-P. M.

Remise des certificats pédagogiques

La SPN était associée, au début de juillet passé, à la cérémonie de remise des certificats pédagogiques, qui se déroula, non pas à Neuchâtel selon la coutume, mais en l'aula du nouveau gymnase de La Chaux-de-Fonds. Et la présence de la SPN à cette fête ne pouvait être mieux « motivée », pour parler le langage de la maison, que par ses contacts avec l'Ecole normale, par sa participation aux jurys pédagogiques et aux travaux de la Commission des études.

Il n'est plus temps de rendre compte d'une manifestation, simple, digne et agréable, à laquelle confèrent son caractère et sa qualité les allocutions de MM. François Jeanneret, chef du Département de l'instruction publique, Jean-Michel Zaugg, directeur de l'Ecole normale cantonale, Roger Hügli, chef du Service de l'enseignement primaire, Claude Grandjean, inspecteur d'école. On ne saurait non plus relater, en termes toujours trop prosaïques, tout le charme poétique répandu par les chants des élèves de Mme Rejane Barbieri.

Nous gardons maintenant en mémoire le défilé, image émouvante et insolite de la jeunesse, même destinée aux tâches redoutables, de nos 76 nouveaux collègues s'avancant, l'un après l'autre, pour recevoir leur diplôme. Au nom de la SPN, nous les saluons cordialement et leur adressons nos vœux les meilleurs pour leur carrière.

Mais les choses ne sauraient en rester là. Il est temps et même urgent de rappeler à tous les nouveaux venus chez nous, c'est-à-dire dans notre domaine, celui de l'école, que la formation la plus complète acquise à l'Ecole normale et entre les murs des classes ne suffit pas. Il ne faut pas que la profession pédagogique maintienne quiconque enfermé, recroquevillé, seul dans un rôle d'ouvrier honnêtement rétribué, égoïste et obéissant envers ses maîtres. Car, à cette profession-là, manqueraient les dimensions de la grandeur humaine.

Nous voulons accueillir dans l'école de véritables collaborateurs, nos collègues, qui acceptent avec nous la responsabilité de sa gestion et puissent considérer les affaires scolaires comme les leurs. C'est à ce prix, nous le savons, que nous apparaissent les nouvelles dimensions de la profession, que le métier n'est pas seulement une technique, mais une éthique, et que le rôle joué par l'ouvrier se trouve singulièrement revalorisé.

C'est notre façon de trouver la qualité de la vie. On ne saurait la chercher seul, mais tous ensemble. C'est pourquoi il est nécessaire que nous ne perdions pas de vue le défilé des nouveaux instituteurs et des nouvelles institutrices s'avancant pour recevoir leur diplôme jusqu'à ce qu'il ait atteint sa destination : dans les rangs de la Société pédagogique neuchâteloise.

Gérald Bouquet,
président de la SPN.

76 nouveaux collègues

M^{me} Marie-Jeanne Aebischer-Charpillod,
en congé

M^{lle} Marie-Thérèse Aeschlimann,
Neuchâtel

M. Christian Angehrn, Neuchâtel

M^{lle} Ursula Bollinger, Boudry

M. Gérald Beausire, La Chaux-de-Fonds

M. Gilbert Bertschi, CESCOLE

M^{lle} Marie-Claude Besomi, Cressier

M^{lle} Laurence Borel, Travers

M^{lle} Janine Botteron, Colombier

M^{lle} Caroline Bovet, La Chaux-de-Fonds

M^{lle} Françoise Buchwalder, Le Landeron

M. François Bullat, Centre pédagogique
de Malvilliers

M^{lle} Christine Calame,

La Chaux-de-Fonds

M. Jean-Claude Calame,

La Chaux-de-Fonds

M^{lle} Rosemarie Clémence,

La Chaux-de-Fonds

M. Jacques de Coulon, Marin-Epagnier

M^{lle} Jacqueline Docrat, Cressier

M^{lle} Thérèse Dolder, Marin-Epagnier

M^{lle} Yvette Droxler, La Chaux-de-Fonds
(IMC)

M^{lle} Marie-Louise Droz, Marin-Epagnier

M^{lle} Nicole Droz, La Chaux-de-Fonds

M^{lle} Chantal Eggimann, en congé

M^{me} Marie-Thérèse Erard-Badet,
Neuchâtel

M^{lle} Annie Faivre, Bevaix

M^{me} Anne Ferreno-Cattin, Hauterive

M^{lle} Michèle Germond, Peseux

M. Silvio Golta, Couvet

M. Jean-François Graf, Le Locle

M. Michel Grandy, Hauterive

M^{lle} Sylvia Haemmerli,

La Chaux-de-Fonds

M. Jean-Bernard Haller, CESCOLE

M. Pascal Helle, Le Locle,

Foyer Sandoz

M^{lle} Françoise Hemauer,

La Chaux-de-Fonds

M^{lle} Jacqueline Houriet,

La Chaux-de-Fonds

M^{lle} Marie-Paule Huguenin,

La Sombailie

M^{lle} Christiane Jaeggi,

La Chaux-de-Fonds

M^{lle} Claudine Jeanprêtre

M^{lle} Maryvonne Juan, Buttes

M^{lle} Agnès Juillerat, La Brévine

Mlle Evelyn Kaufmann, Marin-Epagnier
M. Claude-Alain Kleiner,

La Chaux-de-Fonds

Mlle Catherine Kœllikekr, Thielle-Wavre

Mlle Josiane Laeng, La Chaux-de-Fonds

M. Raymond Landry, Neuchâtel

M. Jean-Pierre Lauener, Cornaux

M. Philippe-André Macchi, Gorgier

Mlle Cosette Maire, Les Ponts-de-Martel

M. Eric Maire, Le Locle

Mme Anne-Françoise Massard-Favre,

Couvet

Mlle Jocelyne Mathey,

La Chaux-de-Fonds

Mlle Anne Mathys, Cressier

Mlle Marie-Christine Matthey,

La Chaux-de-Fonds

Mlle Béatrice Michaud, en congé

Mlle Monique Monnier, Le Locle

Mlle Francine Moser, Cortaillod

M. Gabriel Mosimann, en congé

Mlle Laurence Nardin,

La Chaux-de-Fonds

Mlle Sylvie Oesch,

Les Geneveys-sur-Coffrane

Mlle Marie-France Pahud, Le Locle

Mme Françoise Pellaton, Cernier

Mme Mireille Pellaton-Raybaud,

Cortaillod

Mlle Michèle Perrenoud, Brot-Plamboz,
classe des Petits-Ponts

Mlle Marianne Perrin, en congé

M. Pierre-André Perrin,

Les Geneveys-sur-Coffrane

M. Thierry Perrin, Boudry

Mlle Marie-France Poffet, Cressier

M. Jean-Dominique Reymond, Enges

Mlle Chantal Salvisberg, Cortaillod

Mlle Françoise Sauvain, Couvet

Mlle Eva Schaad, Fontainemelon

M. Jacques Schweizer, Le Locle

Mme Marie-Claude Tortosa-Borgeat,

Boudry

Mlle Monique Volkart, St-Aubin-Sauges

Mlle Françoise Weber,

La Chaux-de-Fonds

Mlle Claudia Wilhelm, Les Brenets

Mlle Monique Zimmermann, Bevaix

A propos d'éducation musicale... (2)

Dans un premier article, nous avons mis en évidence quelques principes directeurs et certaines techniques d'apprentissage contenus dans le plan d'Etudes romand d'éducation musicale.

Aujourd'hui, nous allons analyser brièvement les activités qui nous sont proposées :

Une éducation musicale bien comprise en comprend trois grands groupes, liés entre eux, formant un tout cohérent et harmonieux :

Le chant

Il doit être adapté à l'âge des enfants ainsi qu'à leurs intérêts et leurs possibilités.

Voilà un domaine où l'enfant exerce la musique de manière active et où il a l'occasion d'améliorer la pose de sa voix. Cf. pp. 19-20-21.

L'audition

Elle vise à rendre l'enfant conscient du phénomène sonore, l'habitue, par des repères et des jalons adroitement posés, à écouter la musique et à devenir un auditeur éclairé. Cf. p. 23.

Les techniques musicales

Elles gravitent autour du chant proprement dit et permettent à l'enfant de maîtriser peu à peu les premières difficultés de lecture et d'écriture musicales. Cf. pp. 29-30.

De ce qui précède, il découle que la pratique du chant reste l'activité essentielle. Dès lors, il n'y a qu'un pas à franchir pour parfaire les connaissances musicales de l'enfant. Chanter, c'est bien. Bien chanter, c'est mieux. Lorsque vous apprenez à l'enfant à émettre correctement un son, à le rendre agréable à l'oreille, à l'amplifier ou le diminuer, à le « tenir », vous faites déjà de la *pose de la voix*.

Lorsque vous le rendez attentif au caractère du chant (gai, vif, tendre, mélancolique, solennel, etc.)... Lorsque vous lui faites découvrir la régularité ou l'irrégularité, la variété ou la répétition d'un rythme...

Lorsque vous le sensibilisez à la beauté, à la tendresse, la légèreté ou l'âpreté d'une phrase musicale, vous faites de *l'audition*.

Si enfin, vous lui apprenez de quels signes musicaux le musicien s'est servi pour obtenir tel effet rythmique ou mélodique, si vous lui faites déchiffrer ou écrire de la musique, vous exercez les *techniques musicales*.

Ces diverses activités, méthodiquement conduites dès la première année, finissent bien par donner à l'enfant une véritable *éducation musicale*.

C. Landry.

Sous-commission CIRCE II

Représentants neuchâtelois

Français

P Mme Hélène Meyer, av. Léopold-Robert 13, 2300 La Chaux-de-Fonds ;

S M. Michel Corbellari, av. Léopold-Robert 134, La Chaux-de-Fonds.

Mathématique

P M. Edgar Jobin, Chapelle 23, 2300 La Chaux-de-Fonds ;

S M. Roger Perrenoud, Perrières 2, 2072 Saint-Blaise.

Géographie

P M. Herbert Perrin, rue des Chansons 8, 2034 Pesoux ;

S Mme Heidi Deneys, rue Monique-St-Héliér 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Histoire

P M. Maurice Evard, Côte 5, 2052 Fontainemelon ;

S M. François Chardon, Champréveyres 16, 2000 Neuchâtel.

Sciences

P M. Jean-Jacques Clottu, Clos-Desous, 2023 Gorgier ;

S M. Willy Reichenbach, Crêt 69, 2314 La Sagne.

Dessin

P M. Marcel Rutti, Pralaz 30, 2034 Pesoux ;

S Mlle Anne-Charlotte Sahli, Caille 16, 2000 Neuchâtel.

Travaux manuels

P M. Antoine Weber, Ph.-Suchard 14, 2017 Boudry.

S M. Maurice Gogniat, Cheminots 19, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Travaux à l'aiguille

P Mme Madeleine Brenneisen, 2113 Boveresse ;

S Mlle Jacqueline Stucki, 2056 Dombrésson.

Education musicale

P M. Reymond Oppliger, Battieux 16, 2013 Colombier ;

S M. Daniel Delisle, Boine 49, 2000 Neuchâtel.

Education physique

P M. Gaston Cuche, 2054 Chézard ;

S M. Pierre-André Juvet, Patinage 7, 2114 Fleurier.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél. (038) 53 28 60.

Centre de perfectionnement

Annnonce de cours

1. **Français** : M. F. Donzé, professeur, et M^{me} M. Mägerli, maîtresse d'application, Ecole normale, Delémont, les 5 et 6 septembre à Bienne et les 12 et 13 septembre à Delémont.
2. **Comptabilité** : M. Ph. Wicht, professeur à l'Ecole cantonale, Porrentruy, le 12 septembre à Porrentruy.
3. **Dessin, modelage** : M. A. Hof, maître secondaire, Vicques, du 13 au 15 septembre à Vicques.
4. **L'éducation sexuelle à l'école** : M^{me} Dr-méd. G. Burgermeister, responsable de l'éducation sanitaire, Genève ; Service vaudois d'éducation sexuelle de la jeunesse, les 13 et 14 septembre au Centre de Sornetan.
5. **Pose de la voix, diction française, interprétation** : M^{me} I. Eicher, responsable de la formation de speakerines et présentatrices à la radio, Muri, dès le 17 septembre à Bienne.
6. **Les problèmes posés par la coordination scolaire** : M. J. Cavadini, délégué à la coordination romande, Neuchâtel, le 13 septembre à Delémont.
7. **Photographie en noir et blanc et en couleur** : M. J.-P. Berthoud, maître secondaire, Bienne, de septembre à juin à Bienne.
8. **Religion** : MM. J.-P. Lüthy, Delémont, et R. Vuilleumier, Berne, le 26 septembre à Moutier.
9. **Formation civique, juridique, commerciale, sociale** : MM. M. Hof, maître professionnel à l'Ecole professionnelle commerciale, Delémont, et J.-L. Wernli, maître à l'Ecole professionnelle commerciale, Delémont, les 3, 4 et 5 septembre à Moutier.
10. **Initiation à la statistique et à la probabilité** : MM. H. Carnal, professeur ordinaire à l'Université de Berne ; C. Félix, professeur à l'Ecole cantonale, Porrentruy, et G. Rubin, professeur au gymnase français, Bienne, dès septembre à Bienne ou Moutier.
11. **Initiation aux calculatrices de table** : M. C. Félix, professeur à l'Ecole cantonale, Porrentruy, dès l'automne 1973 à Delémont ou Moutier.
12. **Linéarité dans les mathématiques élémentaires** : M. A. Calame, chargé de cours à l'Université de Neuchâtel, dès le 6 septembre à Bienne.

13. **Mathématique** : M. M. Ferrario, directeur du CIM, Bienne, dès septembre à Malleray.
14. **Psycho-pédagogie de l'adolescence** : M^{me} A. Adhémar, professeur de pédagogie, Neuchâtel, les 19, 26 septembre et 3 octobre à Moutier.
15. **Emaillage sur métal** : M^{me} C. Burkhardt, Delémont, le 1^{er} septembre à Delémont.

Programme des cours et manifestations 1974

Nous invitons le corps enseignant, les associations et institutions concernés à remettre leurs propositions, leurs vœux et leurs suggestions à la direction du Centre de perfectionnement **jusqu'au 30 septembre 1973, dernier délai.**

Par le fait de l'année longue, le Centre de perfectionnement organisera, en plus des cours de recyclage et de formation continue de longue durée, une session de cours d'une semaine fixée **du 24 au 29 juin 1974.**

Chaque enseignant pourra choisir les cours l'intéressant et sa participation sera obligatoire.

Les élèves de tous les niveaux seront en congé pendant cette semaine.

Cette semaine comptera comme semaine d'école. Demeure réservé le cas des Ecoles (gymnases et écoles normales) qui ne pourraient différer une session d'exams finals.

Nous remercions les directions d'écoles, les commissions et autorités compétentes de tenir compte de cette session pédagogique et attendons volontiers toute proposition à l'adresse suivante :

Centre de perfectionnement du corps enseignant
Case postale 55
2720 Tramelan

Section de Delémont

L'assemblée synodale eut lieu le 16 mars 1973, à l'Ecole normale de jeunes gens, à Porrentruy, sous la présidence de M. Antoine Comte, qui ouvrit les débats à 9 heures.

Avant la séance, le chœur de l'Ecole normale interpréta, sous l'expertise direction de M. Petignat, trois chants qui furent fort appréciés. Le président remercia ces jeunes, M. Petignat, ainsi que M. Berberat, directeur de l'école, pour son accueil.

Le président adressa ensuite un salut particulier à MM. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement du corps enseignant, Roland Mathey, maître de français à Dulliken, Poirier, de l'Office d'orientation professionnelle, et fit part des excuses.

L'assemblée passa à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la lecture du procès-verbal, le point suivant fut traité.

Rapport d'activité

Constitution du comité.

Président, Antoine Comte ; vice-président, Francis Theurillat ; secrétaire correspondance, Marthe Ackermann ; secrétaire des verbaux, Jacqueline Houriet ; caissier, Vincent Bréchet.

Jubilé.

Le président adressa ses remerciements et ses compliments, au nom de la section, à M^{lle} Raymonde Bourquard pour ses 25 ans d'enseignement et associa à ses vœux les frères de la jubilaire, Edmond et Laurent, de même que leur maman, institutrice retraitée, à Boécourt.

Réforme des structures.

M. Comte rappela que, lors de la dernière assemblée, décision avait été prise de contacter un spécialiste pour informer sur les problèmes de l'école globale, aux fins d'orientation avant le Congrès de Bienne. Renseignements pris, le choix s'était porté sur M. Cavadini, secrétaire à la coordination romande, qui paraissait le plus compétent en la matière et qui avait donné un accord de principe lors d'une conversation téléphonique avec M. Comte. Cependant, dans sa réponse écrite, ses propositions ne correspondaient plus aux désirs de l'assemblée. Sa lettre proposait, en substance, les thèmes suivants : Tendances actuelles en Suisse et à l'étranger ; les solutions préconisées par le rapport de la commission de la SPJ ; le problème de l'orientation et de la sélection ; les relations avec les écoles secondaires supérieures ; le problème des implications financières. M. Cavadini soulignait encore qu'il ne se considérait pas comme un spécialiste de l'école globale. Le projet d'une rencontre avec M. Cavadini fut donc écarté, c'est pourquoi il n'y eut pas de réunion avant le Congrès de Bienne.

Organisation des enseignants primaires dans le cadre de la SEB.

Le président, relevant qu'aucune réponse n'avait été enregistrée à la suite de la circulaire qui proposait la constitution d'une conférence des enseignants primaires, du 25 mai 1972, annonça que la conférence des délégués a élaboré des

statuts qui ont été publiés dans l'édition du 2 mars de l'« Ecole bernoise ». Il précisa encore que si la section désirait fonder une conférence primaire, le comité restait à sa disposition.

Election d'un membre à la commission de perfectionnement

M^{lle} Myriame Theurillat fut désignée à ce poste pour succéder à M^{me} Claudette Simonin, démissionnaire.

Election d'un membre délégué à la SEB

Pour remplacer M. A. Hof, démissionnaire, auquel le président adressa ses chaleureux remerciements, M. Jean-Louis Beuchat fut élu pour représenter la section de Delémont aux assemblées des délégués de la SEB.

Deuxième langue dans les programmes scolaires

Après lecture d'une lettre de la SPJ qui préconise l'introduction d'une deuxième langue obligatoire dans les programmes scolaires de la 3^e année, le président donna la parole à M. Jelmi, pour information.

Pourquoi forcément l'allemand ?

Celui-ci, dans l'introduction de son exposé, souligna que le choix de cette deuxième langue n'avait jamais été discuté et que tout le monde semblait s'accorder à envisager l'allemand. Il s'étonna de cet état de choses. L'orateur poursuivit en soulignant les difficultés du recyclage des enseignants qui seraient contraints à faire un stage en Allemagne et reprocha au Jura son manque d'empressement à réagir face à ce problème. Relevons encore que le rapport de la Commission romande pour l'introduction d'une deuxième langue, publié dans l'« Educateur » N° 1 du 12 janvier 1973, a été refusé massivement.

Référendum Morand

Le président informa sur l'aboutissement du référendum Morand. Le comité central de la SEB réagissait immédiatement face à ce référendum. Chaque section jurassienne a constitué un comité élargi. M. Comte donna ensuite connaissance d'une lettre circulaire envoyée aux maîtres de toutes les écoles de district et à la presse. Cette circulaire demande à tous les intéressés de faire individuellement leur « petite campagne » en faisant

voter, le cas échéant, parents, amis et connaissances. Elle invitait d'autre part un représentant de chaque école de district à une séance d'information, le jeudi 21 décembre à Delémont.

Le plus discrètement possible

Il y fut décidé de faire le moins de bruit possible autour de cette affaire et d'éviter de sombrer dans la polémique. Le président releva ensuite que le nombre des signatures était relativement peu élevé et qu'une partie de celles-ci avaient été recueillies sur les places mêmes de travail de l'ouvrier. Il souligne encore que nombre d'industriels avaient classé ces listes... dans la corbeille, simplement. Toutefois, il rendit l'assemblée attentive à ce que ceci n'était pas forcément symptomatique d'une victoire facile. Le président, après avoir cité deux circulaires supplémentaires émanant de la SEB, annonça que le choix entre la lutte et la passivité appartenait aux enseignants eux-mêmes.

Divers

Le président annonça que le nouveau comité de la SPJ était entré en fonctions il y a un mois. Il compte trois membres de la section : M. Pierre Jelmi, président ; M. Jean-Pierre Bögli, vice-président ; M^{lle} Maryvonne Chenal, secrétaire.

Ensuite, M. Jean-Pierre Bögli rapporta sur les préoccupations de ce comité. Il releva que de profondes réformes de structures sont actuellement en étude, qui devraient permettre à la SPJ d'être plus efficace, notamment en ce qui concerne le rapport « Changer l'école ».

On releva encore un appel, de M. Francis Theurillat, qui suggère que des collègues se joignent aux trente enseignants qui travaillent sous l'égide de l'« Ecole et la vie ». M. Willy Jeanneret, qui dirige le Centre de perfectionnement du corps enseignant, orienta l'assemblée sur l'organisation des cours. En principe, ceux-ci se dérouleront durant les vacances. Toutefois, dans certains cas, les enseignants pourront demander des congés à la direction de l'école pour participer à ces manifestations. En plus du programme établi, un cours obligatoire aura lieu du 24 au 29 juin 1974.

Sur ce, le synode proprement dit prit fin.

Les avatars de l'Ecole globale

L'assemblée bénéficia ensuite d'une intéressante conférence sur l'école globale, donnée par M. Roland Mathey, maître

de français à Dulliken, école qui possède une expérience de trois ans.

L'orateur présenta un exposé clair et succinct, s'aidant de tableaux et d'exemples concrets. Il souligna tout d'abord que la population en général n'accorde pas sa confiance au principe de l'école globale, mais qu'en ce qui concerne Dulliken, l'expérience fait autorité et rencontre l'approbation des parents d'élèves. Cette méthode a débuté, à Dulliken, en 1970 ; elle groupe 200 élèves et durera jusqu'en 1976, à titre expérimental.

Abstraction faite des enfants handicapés, cet établissement compte le 95 % de l'effectif total. Après les six ans d'essai, on ignore encore ce que sera l'avenir de cette expérience.

Le rapporteur fit ensuite des comparaisons entre les différents systèmes et expliqua le fonctionnement de l'école globale. A Dulliken, les maîtres primaires et secondaires enseignent simultanément. L'esprit de collaboration qui règne au sein de cette école s'est soldé, jusqu'à ce jour, par des résultats encourageants.

Les points positifs...

Parmi les avantages que présente cette solution, il faut mentionner que la sélection se fait plus tard que dans les classes conventionnelles ; que les élèves étrangers sont moins défavorisés par des problèmes de langue, que les écoliers ne répètent pas une année, que le travail en groupe accentue la camaraderie et l'influence des bons éléments s'impose sur les moins bons.

... et les autres

Evidemment, il y a également quelques inconvénients : plus d'émulation chez les élèves ; exigence d'un équipement rationnel (souvent coûteux) ; corps enseignant plus important ; les connaissances des maîtres devraient être nivelées par le haut (type universitaire si possible) afin d'éviter toute forme de discrimination ; spécialisation des maîtres dans un nombre restreint de matières. Il ressort de la conclusion du conférencier que l'école globale, telle qu'elle est pratiquée à Dulliken, n'est qu'une forme en constante amélioration et tout à fait provisoire !

Pas entière satisfaction

Elle ne donne, par conséquent, pas entière satisfaction, mais laisse augurer, dans un avenir plus ou moins proche, qu'une forme définitive pourra être instaurée à la satisfaction générale. Le point certainement le plus positif est la coopération et la mobilité du corps enseignant pour faire face aux multiples difficultés de sa tâche.

Une journée bien remplie

Par groupe les participants visiteront ensuite les locaux de l'Ecole normale de jeunes gens, à Porrentruy.

La journée se termina par un excellent repas pris en commun au Buffet de la Gare, à Porrentruy. Vu le succès inespéré de ce synode, les participants durent se scinder en trois groupes pour le repas, et c'est regrettable. Il serait heureux, à l'avenir, que l'on puisse prévoir l'importance de la participation afin que cette situation ne se reproduise plus.

Jacqueline Houriet.

Delémont, admissions à l'Ecole normale

48 candidates à l'enseignement préscolaire se sont présentées au concours d'admission de l'Ecole normale, les 12, 13 et 14 juin derniers. Compte tenu des résultats obtenus, des besoins respectifs des deux cantons de Berne et Neuchâtel et de la liberté d'établissement dans les deux cantons des futurs maîtresses enfantines, 19 jeunes filles ont été admises.

Voici la liste des candidates admises par ordre alphabétique :

1. Angelini Pier-Luisa, St-Imier
2. Bendit Marie-Claire, Courgenay
3. Collioud Anne, Boudry
4. Corfu Annabelle, Delémont
5. Debœuf Dominique, Courgenay
6. Desy Christine, Neuchâtel
7. Donzé Simone, Delémont
8. Gigon Dominique, Fontenais
9. Gigon Nicole, Villeret
10. Grezet Nicole, Le Locle
11. Huguenin Brigitte, La Brévine
12. Joliat Marie-Hélène, Courtételle
13. Mosimann Jacqueline, Delémont
14. Portelli Marie-Hélène, Toulouse (Fr)
15. Schaffter Martine, Bassecourt
16. Sprunger Sylviane, Malleray
17. Steiner Catherine, Zollikofen
18. Theurillat Anne, Courtételle
19. Zurcher Doris, Malleray

Les études, dont la durée est fixée à 3 ans, débiteront le 3 septembre 1973 par le stage surveillé en classe enfantine.

Nos félicitations.

J.-A. Tschoumy.

SJMG

Course dans le Haut-Tessin

Ambri-Piotta - Lac Ritom - Cabane Cadlimo - Passo Pian Bornengo - Oberalpass ou Andermatt.

Samedi 22 septembre 1973

Rendez-vous des participants à la gare d'Olten à 8 h. 15. Déplacement en voitures individuelles selon entente. Départ du train à 8 h. 24. Arrivée du train à Ambri à 11 h. 21. Funiculaire jusqu'à Piora (1793 m). A pied jusqu'à la cabane CAS Cadlimo (2570 m) par les lacs Ritom, Tom et Scuro. Durée de la marche : 3 heures.

Dimanche 23 septembre 1973

Départ pour Pian Bornengo (2300 m). Montée au Passo Pian Bornengo (2631 m). Ascension du Piz Alv (2769 m) ou du Signal Borel (2872 m). Descente sur Oberalpass (2044 m) ou sur Andermatt (1436 m). Carte 1 : 25 000 Oberalpass N° 1232. Arrivée à Olten à 21 h. Durée de la marche : 5 h. et demie (éventuellement plus suivant l'itinéraire).

Cette course ne nécessite pas de connaissances alpines particulières, mais un bon entraînement.

Prix du train : Fr. 35.—. A ce montant s'ajoutera le prix de la nuitée et des repas (pour la plupart tirés du sac). Les membres SJMG bénéficieront d'une petite subvention de notre caisse.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire participer à la course dans le Haut-Tessin.

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Membre SJMG oui non

Voiture à disposition oui non

Date :

Signature :

(A envoyer à Jean Rérat, chef de course, rue Neusté 13, 2740 Moutier, jusqu'au 10 septembre 1973.)

Cours de gymnastique

Le cours de gymnastique de tenue et de maintien, destiné au corps enseignant jurassien aura lieu à St-Imier les 1^{er} et 2 septembre 1973. Les frais de déplacement seront remboursés et une indemnité contribuera aux frais d'entretien.

Les enseignants jurassiens que la question intéresse peuvent obtenir une formule d'inscription auprès de M. Henri Girod, inspecteur cantonal de l'éducation physique, à 2533 Evilard.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :

Henri Reber, Fuchsenried 16, 2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92.

Divers

Service de placement SPR

Allemagne : jeunes filles « au pair » trouveraient bon accueil dans familles allemandes (médecins, etc.).

Angleterre, Autriche (Vienne), Italie (Milan), USA, possibilités intéressantes.

Suisse alémanique : familles de médecins, à Zurich et à Zollikon. Dès septembre, 1^{er} octobre ou début 1974.

André Pulfer,

av. Félix-Cornu 11, 1802 Corseaux

75 professions sous la loupe

Depuis 3 ans, « Education », la revue romande d'information professionnelle, étudie systématiquement les carrières ouvertes par un apprentissage.

Ce printemps ce sont les secteurs du bâtiment, de la mécanique, de l'industrie, de l'alimentation et des professions paramédicales qui sont examinés par « Education », en 4 éditions successives, dont 3 ont déjà paru.

Chaque numéro est particulièrement intéressant et sérieusement réalisé. Chaque métier y est clairement expliqué. De plus, on sait quelles aptitudes il demande, comment et dans quelles conditions s'accomplit son apprentissage, quels débouchés il offre, quelle promotion dans la hiérarchie professionnelle ou sociale il permet d'envisager.

Ces renseignements sont complétés par de très vivantes illustrations. Un tableau des entreprises et les apprentissages possibles dans les cantons de Genève et de Vaud, ainsi qu'un intéressant exposé de M. Debétaz, conseiller d'Etat vaudois, sur la formation, complètent le numéro d'« Education » consacré aux métiers de la mécanique et de la métallurgie.

En résumé, une réalisation d'autant plus digne d'intérêt qu'elle est unique en son genre et qu'il ne s'agit pas d'une plate propagande pour un seul secteur professionnel, mais d'un éventail d'informations qui rendra service aux jeunes, à leurs parents, à leurs éducateurs.

Spécimen gratuit auprès de la rédaction : EDUCATION, 1295 Mies.)



NOUVEAUTÉ!

Sous-main pour les écoliers en classe

Exposant à la
PAEDAGOGICA, Bâle
du 9-14 octobre 1973
Stand 15-257
en face Schubiger

Format 35 × 45 cm, 2 mm épaisseur. En matière plastique Polystyrol, gris clair, très solide.

Avantages : Surface lisse, applicable des deux côtés, lavable.

Utilisation : Dans les écoles enfantines et pour tous les degrés des écoles.

Pour modelage avec Plastiline, peinture, dessin, bricolage, collage, linogravure, dessin technique (avec T spécial).

Prix :	1	10	30	50	100	250
Fr.	2.50	2.20	2.—	1.90	1.80	1.70

Une exécution avec un et deux bords est livrable prochainement. Demandez les prix s.v.p.

BERNARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 Dittingen/BE tél. (061) 89 68 85

Comment apprendre à écrire

Un guide d'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse

Il y a des années que nous travaillons dans le domaine de l'enseignement de l'écriture. Les résultats de ces travaux, dont le volume est respectable, ont été rassemblés, avec l'aide d'éminents spécialistes en la matière, dans une brochure illustrée en couleurs, qui décrit la méthode scolaire suisse d'enseignement de l'écriture. Ce guide peut servir d'instrument de base ou d'aide-mémoire à tout pédagogue qui enseigne l'écriture.

Un précieux complément à cet ouvrage didactique est constitué par le cahier d'écriture Pelikan, créé simultanément. Il a pour particularité de contenir quatre feuilles reliées, constituées par un total de 216 vignettes-modèles adhésives, détachables. Ces vignettes, numérotées dans un ordre systématique, comportent



des lettres ou des mots de l'écriture scolaire suisse. Les écoliers peuvent les détacher et les coller, tels des timbres-poste, dans la marge de leur cahier, ce qui évite à l'enseignant le fastidieux travail consistant à écrire des modèles à chacun de ses élèves. Ce cahier d'écriture Pelikan existe en deux versions:

S1 pour le cours élémentaire
S2 pour le cours moyen

Si vous nous envoyez le coupon ci-après, nous nous ferons un plaisir de vous adresser, sans engagement pour vous, un exemplaire (jusqu'à épuisement) de notre guide, accompagné d'un cahier d'écriture Pelikan à titre d'échantillon.

COUPON A adresser à Günther Wagner SA, Pelikan-Werk, 8060 Zurich
Veuillez me faire parvenir un exemplaire de votre guide d'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse, intitulé «Comment apprendre à écrire», accompagné d'un cahier d'écriture

- ☐ S1 pour le cours élémentaire
☐ S2 pour le cours moyen

Nom et prénom _____

Adresse _____

NPA et localité _____

Enseigne à l'école _____

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE
J.A.
820 Montreux 1